

au cœur du social

OPTIONS

SYNDICALISME

**UN DÉSIR
DE CINÉMA**

Pages 46 à 48

CHROMORANGE / MAXPPP

**WOLTERS
KLUWER**


Un arrêt
qui ne
passe pas

Page 33



Réforme de la formation
professionnelle,
nouvelles technologies
apprenantes...
Les politiques publiques
jouent perdant.
Pages 16 à 27

Savoirs
Comment
les
transmettre ?



**Nous pouvons
déménager
en toute
sérénité.**

Ancien logement
toujours assuré
**30 JOURS
GRATUITS***

**Ce qui est essentiel pour nous, c'est de changer
de maison l'esprit tranquille.**

On a enfin trouvé la maison familiale idéale !
Avant de s'y installer, on fait quelques travaux d'aménagement.
Alors en attendant, on vit encore dans notre appartement.
Et grâce à notre contrat Assurance Habitation de la Macif,
nos deux logements sont tous les deux assurés.
C'est simple, économique et rassurant.

**Découvrez tous les avantages du contrat Habitation
en agence ou sur macif.fr**

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



*Pour une résidence déjà assurée à la Macif, en cas de transfert de votre contrat d'assurance habitation Macif sur un nouveau logement, l'ancien reste assuré dans les mêmes conditions gratuitement dans la limite de 30 jours. Si la période de 30 jours s'avère insuffisante, il conviendra de souscrire un contrat Résidence Secondaire durant la période nécessaire. Les garanties sont accordées dans les conditions et limites fixées par le contrat souscrit.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque, n°ORIAS 13005670 (www.oriass.fr).



éditorial

Retraites : débattons des vrais sujets

Avec la réforme Macron des retraites se profile une rupture historique : les taux de cotisation seraient définitivement gelés. Avec l'augmentation du nombre de retraités, la suite est sans appel : c'est la baisse continue du niveau des pensions futures ou déjà liquidées pour équilibrer les comptes du nouveau système.

Dans cette perspective, le gouvernement Macron prend appui sur la mise en place d'un régime complémentaire «à cotisations définies» dans le privé, en remplacement des régimes Arrco et Agirc.

Ainsi, deux questions clefs pour les futurs retraités sont systématiquement évincées : l'âge de départ et le niveau des pensions par rapport aux salaires de fin de carrière.

La focalisation sur la matérialisation des droits (en points ou en annuités) permet d'occulter le débat sur le niveau des pensions. Cette réforme abandonne l'obligation de résultat assignée à notre système, et qui a fait consensus depuis la création de la Sécurité sociale : le maintien du niveau de vie lors du passage de l'activité à la retraite pour tous, encadrement compris.

La baisse planifiée du niveau des prestations a pour objectif de rendre incontournable l'épargne retraite, en particulier pour l'encadrement. Pour pallier le peu d'appétence des salariés pour la capitalisation, compte tenu des faibles rendements et des aléas boursiers, le gouvernement envisage d'ailleurs de la rendre obligatoire et, avec la loi Pacte, tente d'en développer l'attractivité.

Quant aux dispositifs de solidarité qui permettent de neutraliser l'effet des accidents de carrière sur le montant des pensions, ils seraient financés par l'impôt, comme l'a avancé Jean-Paul Delevoye lors du colloque du 19 avril au Sénat, et ne seraient consentis qu'aux plus «fragilisés»... pour de bien pauvres prestations.

Enfin l'évaluation actuelle des différents régimes démontre que, dans le secteur privé, les inégalités de revenus entre les hommes et les femmes sont amplifiées par le système de retraite.

Sur un équivalent temps plein, pour 19% d'écart salarial entre les femmes et les hommes, on constate, lors du passage à la retraite, un écart entre les pensions de 34%. Alors que, dans la fonction publique, les écarts de rémunération constatés pendant la carrière -12% en moyenne- sont strictement reproduits à la retraite avec un calcul des pensions sur les six derniers mois.

Voilà qui invalide la proposition Macron faisant intervenir toutes les années de carrière dans le calcul de la retraite.

Obtenir la confiance dans un système de retraite implique un engagement sur le taux de remplacement du salaire par la pension à un âge déterminé, et sur l'évolution du pouvoir d'achat des retraites.

La Cgt porte des propositions en la matière : ouvrons le débat sur les vrais sujets!



Marie-José Kotlicki
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

DR

6 À propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Retraites
« Consultation »... à la baisse

8 Trump
Vers la guerre des taxes ?

Logement
Un Elan destructeur

9 Cheminots
L'été sera mobilisé

Loi pacte I
Révision des seuils sociaux

Loi pacte II
Adieu au forfait social

10 Aquarius
L'humanité in extremis



MAXPPP

12 Santé
L'urgence partout
Entretien avec Laurent Laporte

14 Secret des affaires
Quand l'exception devient la règle

15 Austérité
Mobilisation en Jordanie

Genre
L'Oit agit

Commerce mondial
Haro sur les vêtements usagés

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

SAVOIRS
Comment les transmettre ?



SEVERINE COURBE/MAXPPP

Pages 16 à 27 Transmettre, former, être formé : toutes ces notions sont mises sous tension. Dans l'institution scolaire, tant vis-à-vis des élèves que des enseignants. Mais aussi dans l'entreprise, où la maîtrise des savoirs et des compétences reste plus que jamais un enjeu de liberté. Comment les penser de façon libératrice ? La réforme de la formation professionnelle, à l'étude depuis le 11 juin au Parlement, apporte des réponses puisées aux logiques du marché et de la monétarisation des individus et des acquisitions de savoir. D'où l'importance, pour le mouvement syndical, de cerner la nature réelle des débats en cours.

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (*mensuel, 10 numéros par an*):
- Edition générale 32 €
- Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
- Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
- Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains



28 **Parcoursup**

L'ascenseur social de plus en plus étroit

31 **Europe** Les syndicalistes danois au taquet!

32 **Bloc-notes**

Ugict : agenda et rendez-vous

terrains

33 **Wolkers Kluwer**

Un arrêt qui ne passe pas



34 **Répression** Indésirable déléguée syndicale...

droits

35 **Accords collectifs**

Dépôt et publicité des accords

36 **Fonction publique**

Temps partiel thérapeutique

hors champs

38 **Paris**

Exposition Cartes et territoires d'Asie au fil du temps

39 **Eymoutiers/peinture** Le monde d'images à l'infini d'un Erró très positif

40 **Exposition**

La toile exotique et le pinceau colonial



platines

43 **Musique médiévale** À tous crins

Musique baroque La messe n'était pas dite

bouteilles

43 **2017** Millésime hétérogène

lire

44 **Les polars** Mémoire : crimes et politique

45 **Les romans** Lointains : correspondances et cheminements

hors champs

46 **SYNDICALISME**

Un désir de cinéma



grilles

50 **Échecs et mots croisés**

à propos

À la poursuite du volet social

Ils sont trois. Trois économistes honorablement réputés. Trois honnêtes hommes à avoir sué pour donner corps au projet économique et social du candidat Emmanuel Macron. Ils sont le côté social du «en même temps» macronien. Et ils sont inquiets. Philippe Aghion, Philippe Martin et Jean Pisani-Ferry ont donc adressé une mise en garde au président. Polie. Mesurée. Dans laquelle ils confient un certain désarroi face à l'«*image d'un pouvoir indifférent à la question sociale*». Et de déplorer que «*le thème de la lutte contre les inégalités d'accès, constitutif de l'identité politique du candidat*», soit «*occulté*», tout en soulignant que la dimension de justice sociale peine à s'incarner au sein du gouvernement. Ces trois-là ne sont ni des cheminots enragés à la défense d'un privilège statutaire, ni des acharnés de la dépense publique. Ce ne sont pas non plus des maniaques de la misère alarmiste ou du «y a qu'à». Mais, en observateurs attentifs des choix de gestion économique, ils constatent ce que tout un chacun peut constater : les orientations adoptées se situent dans une ligne libérale pur jus et, de surcroît, leur mise en œuvre est confiée à des personnalités issues du sérail de la droite la plus classique qui soit. D'où ce sparadrap de «président des riches» que l'opinion publique accole au locataire de l'Élysée.

CHRISTIAN AMMERING/MAXPPP



La démarche des grognards de l'économie, fidèles historiques du président, ne pouvait passer inaperçue, et elle a eu son petit effet. Peut-être pas celui qu'ils escomptaient. Emmanuel Macron a certes réaffirmé ses ambitions sociales, la volonté de s'attaquer aux inégalités et à ces «grands défis» contemporains que sont le système de soins, les retraites, la dépendance et l'exclusion... Mais avec le style qui est le sien, et ce langage dont chaque élément signifie une chose et son contraire. Les inégalités? Il s'agit d'éradiquer les statuts; fonctionnaires et autres agents du service public, suivez mon regard. La justice? Il s'agit de «mettre à plat» les régimes de retraite pour aboutir à un système à points, véritable coup de rabot sur la retraite et son accès. Quant aux objectifs sociaux, ils sont bel et bien présents, avec la promesse d'un État «*de la dignité et de l'émancipation*», deux mots dont l'humanisme apparent doit être pris avec des pincettes: rien de plus difficile à cerner que ces deux termes qui renvoient le plus souvent à une vision très individuelle des possibilités, et non des droits.

ON VA VOUS SUPPRIMER
LES AIDES, VOUS NOUS
REMERCIÉREZ PLUS TARD



Les aides, le nouvel eldorado

Puisque c'est comme ça, le gouvernement décide de saisir le peuple. Avec une vidéo, parce que le peuple aime bien les images et que la mode présidentielle, dans le monde, est de se recycler genre Netflix. Un casting d'essai ne peut pas faire de mal. Réalisation : l'Élysée. Distributeur : Twitter. Dans le rôle principal : le premier de cordée des premiers de cordée. Nous sommes dans un bureau à lambris, le président est à la tâche. Il cornaque ses ministres, attentifs comme il se doit. La parole se veut stratégique, simple, suffisamment brutale pour passer pour courageuse : du Churchill, le cigare et quelques dizaines de kilos en moins. «*On met un pognon de dingue, on déresponsabilise et on est dans le curatif. Toute notre politique sociale, c'est qu'on doit mieux prévenir – ça nous coûtera moins, ensemble – et mieux responsabiliser tous les acteurs*», s'écrie le président, à la façon du «*bon dieu! mais c'est bien sûr*» de l'inspecteur Bourrel. Et de poursuivre : «*On doit avoir un truc qui permet aux gens de*

*s'en sortir. Par l'éducation... » D'où il ressort : que les aides sociales sont de l'argent jeté par les fenêtres. Que les irresponsables qui le ramassent sont très heureux comme ça. Enfin, qu'il serait temps de les éduquer, voire peut-être même de les éduca-sanctionner. Et de terminer en lançant à ses collaborateurs, en adoptant pour le coup un style *Top chef*: « Sinon, c'est de la lasagne à la feta avec de la paella! »*

Faut-il sourire de l'hollywoodisation à grande vitesse de l'homme qui se défendait de murmurer à l'oreille des journalistes? On peut. Mais cette synthèse de politiques sociales tendance Disney n'a rien de drôle. Elle vient valider les petites phrases lâchées comme autant de ballons d'essai pour affirmer, côté cour, qu'on ne toucherait pas aux aides sociales, avant d'ajouter, côté jardin : en tout cas, pas pour les plus pauvres. Ne reste plus alors qu'à désigner les pauvres qui sont moins pauvres que les plus pauvres. Et avec le pognon de dingue récupéré, à les éduquer.

L'efficacité, remède au supposé « désincitatif »...

C'est la vieille histoire du chef d'orchestre sommé de faire des économies. Il commence par supprimer les instruments en double, puis les violoncelles et la contrebasse, car les violons suffisent bien, puis les cuivres... À la fin, ne reste plus que le triangle, lequel, comme de bien entendu, n'a plus guère d'utilité et coûte donc d'autant plus cher. D'un côté, c'est efficient : les économies réalisées sont substantielles. De l'autre c'est inefficace : on n'entend plus de musique. Il s'agit donc de savoir pour quel type d'efficacité on opte. Pour le gouvernement c'est clair : il y a trop de violons. Et il accorde les siens en conséquence : le Premier ministre déplore, le 30 mai, que la France ne soit pas « au niveau de service et d'efficacité que les Français sont en droit d'attendre [...] alors même que nous sommes le pays d'Europe qui a le plus haut niveau de dépenses sociales ».

Gérald Darmanin, en charge des comptes publics, stigmatise de son côté un « État-providence sans boussole » et plaide pour qu'on incite « l'homme pauvre » à l'autonomie. Sans oublier le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, qui envisagerait légitime de « réduire la politique sociale sur l'emploi » si le chômage recule. Ces propos de comptoir ne volent pas plus haut... qu'un comptoir. Toutes les études réalisées – de l'Insee au Secours catholique – sur la dépense sociale montrent qu'elle n'est pas plus importante que dans la plupart des autres pays d'Europe. Elles attestent également de son efficacité pour réduire les inégalités et n'ont aucun caractère « désincitatif » vis-à-vis de l'emploi. Peut-être le gouvernement devrait-il être plus vigoureusement incitatif envers les employeurs, quitte à voir boudier quelques premiers de cordée devant la perspective d'affecter un tas de pognon au retour des contrebasses, cuivres et autres violoncelles. ◀

Pierre TARTAKOWSKY

RETRAITES «CONSULTATION»... À LA BAISSÉ

LA « PLATEFORME CITOYENNE » MASQUE DES RECLUS IMPORTANTS, ALORS QUE LES RETRAITÉS SE MOBILISENT POUR LEUR POUVOIR D'ACHAT.



ÉLISA SARRET/MAXPPP

Le 14 juin, les retraités ont manifesté partout en France, à l'appel des neuf organisations les représentant, pour demander l'annulation de la hausse de la Csg et la fin du gel des pensions. Ces deux facteurs combinés, expliquent-ils, ont entraîné en effet une « diminution de leur pouvoir d'achat de plusieurs centaines d'euros par an ». Une baisse du pouvoir d'achat également mise en évidence par le Conseil d'orientation des retraites (Cor) : dans son dernier rapport annuel, il confirme la dégradation de la situation des retraités, en soulignant notamment que la hausse de la Csg pourrait conduire à une diminution supplémentaire de 3 à 4 % du taux de remplacement.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a mis en ligne une « plateforme citoyenne » destinée à préparer la réforme systémique de 2019. Elle s'articule autour de onze thématiques censées éclairer les choix futurs avec, comme ligne conductrice, la mise en place d'un système « universel » au sein duquel chaque euro cotisé donnera les mêmes droits à tous. Une consultation ? Sous couvert de modernité, un « semblant de démocratie » en lieu et place d'un réel débat public et contradictoire, répond en substance la Cgt, avec des questions « orientées » et des réponses « attendues ».

Illustration de cette dérive avec cette question posée sur les pensions de réversion : quels droits accorder aux conjoints en cas de décès ? Parce que « le système actuel ne tient pas compte de l'évolution des structures familiales et de l'augmentation du taux d'emploi des femmes », souligne le constat formulé par le haut-commissaire à la réforme des retraites. Une autre manière de dire que, dans le cadre de la future réforme, « tout est sur la table », pour reprendre la formule d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé. Y compris, par conséquent, les droits conjugaux et familiaux, pourtant destinés à compenser les inégalités entre les femmes et les hommes au cours de la carrière. Aussi, « les dispositifs de corrections des préjugés de carrière dus à la maternité et à l'éducation doivent être maintenus, tant que l'égalité n'est pas inscrite dans les faits », a prévenu la Cgt. C.L. ◀

TRUMP VERS LA GUERRE DES TAXES?



COREY SIPKIN/MAXPPP

Dans la logique de son slogan « America first », Donald Trump a promulgué, le 8 mars, des taxes de 25 % sur les importations d'acier, et de 10 % sur celles d'aluminium. Associée à sa dénonciation de l'accord international sur le nucléaire avec l'Iran, cette guerre des taxes pourrait bien déboucher sur une guerre commerciale. Et compte tenu du caractère velléitaire et assez imprévisible du président des États-Unis, sur une guerre tout court, ou entraîner des conséquences analogues. Elle ne risque pas, en tout cas, de remplir la promesse de la campagne « Make America Great Again ». Les mesures protectionnistes sur l'acier vont en effet, dans un premier temps, profiter aux géants de la sidérurgie américaine tels ArcelorMittal, US Steel et AK Steel. Le problème est que ces usines intégrées sont, d'après les spécialistes, obsolètes au regard des standards internationaux. Cela revient donc à bouleverser les termes de la concurrence intérieure au profit d'un appareil de production malade et au détriment de ses parties plus dynamiques. Les restructurations de ces groupes ne seront donc pas évitées, mais repoussées et seront d'autant plus violentes.

Sur le plan international, et au-delà des tensions diplomatiques qu'on a pu mesurer lors du G7, les conséquences sont imprévisibles. Mais on peut s'attendre à ce que les pays exportateurs, privés du marché américain, développent une politique de dumping afin de déverser leurs surplus sur les marchés encore ouverts, perturbant d'autant les productions locales. Cette mise à mal du multilatéralisme commercial aura évidemment des conséquences sur les marchés et, par voie de conséquence, sur le prix du travail. La rupture est totale avec la logique américaine qui consistait à renforcer ses alliances, à soutenir, voire imposer le libéralisme des institutions globales et le libre-échange. Pour autant, les tweets rageurs du président des États-Unis disent clairement qu'ils entendent faire payer leur protection militaire à l'Europe et au monde entier. Ils conjuguent le XXI^e siècle avec la doctrine d'Andrew Jackson, président de 1829 à 1837 et avec celle d'Al Capone, patron incontesté du crime organisé aux États-Unis de 1925 à 1930. L. S.

LOGEMENT UN ELAN DESTRUCTEUR

Loger les pauvres et les handicapés... Et puis quoi encore? Tel est l'esprit qui se dégage de la loi Elan, mal nommée « Engagement pour le logement, l'aménagement et le numérique ». Au départ, il s'agissait de faciliter l'accès à la propriété des locataires Hlm. Et puis voilà qu'un amendement porté notamment par la corapporteuse du texte, Christelle Dubos, députée Lrem de Gironde, propose de permettre à des fonds d'investissement ou à des fonds de pension d'acheter en « nue propriété » des immeubles Hlm entiers. Une fois acquis par des fonds privés, ces bâtiments restent locatifs pendant une période donnée (quinze, vingt ans...) et au terme du délai, l'investisseur peut revendre les logements à l'unité. Une excellente affaire. La même loi réduit à néant, de facto, la loi Solidarité et renouvellement urbain (Sru), qui imposait depuis l'an 2000 aux communes déficitaires en Hlm d'atteindre progressivement un quota de 25 % de logements sociaux. L'article 29 permettra en effet aux organismes de Hlm de vendre leurs logements partout, y compris dans les communes qui en ont peu. Il sera ainsi possible de céder ces logements dans des villes telles que Saint-Cloud, Neuilly-sur-Seine, Paris, Cannes... Sans espoir aucun de renouveler le parc social, au vu des possibilités très réduites du foncier disponible. Pour faire bonne mesure, la même loi réduit les obligations d'accessibilité aux handicapés dans le neuf de 100 % à 10 %. L. S.



MAXPPP

L'EUROPE ASSEZ AMBITIEUSE SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE?

de renouvelables dans la consommation d'énergie (dont 14 % dans les transports), c'est l'objectif que s'est fixé l'Union européenne pour 2030, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat. Les États de l'Union ont signé un accord le 14 juin, allant au-delà des propositions de la Commission européenne (28 %). Reste qu'il ne s'agit que d'un engagement, aucune sanction n'étant prévue à l'égard des pays qui ne parviendraient pas, dans ce délai, à ce stade de la transition énergétique. Par ailleurs, les agrocarburants, responsables d'une déforestation alarmante dans certaines régions du monde, ne seraient interdits qu'à partir de cette date... Quant à la directive concernant l'efficacité énergétique, visant à stabiliser la consommation, les États membres n'ont pu s'entendre à son sujet...

32%

CHEMINOTS L'ÉTÉ SERA MOBILISÉ



MICHEL VIALA/IMAXPPP

Trente-deux jours de grève et, malgré les pressions incessantes, la volonté unitaire à la Sncf n'a pas dit son dernier mot. Si, le 19 juin, à la suite de la réunion de l'interfédérale cheminote, l'Unsa a décidé d'arrêter la grève contre la réforme ferroviaire voulue par le gouvernement, tandis que la Cgt et Sud-Rail choisissaient de continuer, la Cfdt cheminote, elle, a annoncé la réunion de ses instances le 26 juin pour décider des suites.

Rien n'est encore réglé. Contrairement aux engagements qui avaient été pris le 14 mars par le Premier ministre, la réunion tripartite gouvernement-patronat-salariés, organisée le 15 juin sur l'avenir du service public ferroviaire et le statut social et moral des cheminots, n'a permis aucun dialogue, et encore moins l'ouverture de négociations avec Élisabeth Borne, la ministre des Transports. Une grande majorité de cheminots reste opposée au démantèlement du service public ferroviaire. Du 14 au 21 mai, plus de 90 000 cheminots sur les 146 000 en poste ont participé à la «*Vot'action*», cette consultation organisée par l'intersyndicale pour sonder les salariés sur la réforme en cours. Parmi eux, 94,47 % ont voté contre les projets gouvernementaux.

Beaucoup de choses peuvent encore être gagnées. La reprise d'une partie des 35 milliards de la dette de la Sncf, obtenue le 25 mai, ne peut satisfaire toute une profession engagée, depuis avril, dans un mouvement d'une ampleur inédite.

Les termes de la nouvelle convention collective sont à déterminer. Les ordonnances sur l'ouverture à la concurrence ne seront pas écrites avant six mois, et celles sur les péages et la révision des contrats de performance, pas avant neuf mois. Les ordonnances fixant l'organisation, les missions, la gestion des gares ou encore la gouvernance du groupe sont attendues pour juin 2019. Quant aux décrets sur la gestion des gares, le statut des sociétés par actions, ou les droits des salariés transférés, ils ne sont toujours pas rédigés. Les modalités d'action pour les semaines à venir ne sont pas encore fixées mais la bataille pour un modèle de transport ferroviaire public pérenne et solidaire continue. M. H.

LOI PACTE I RÉVISION DES SEUILS SOCIAUX

Après plusieurs reports, l'avant-projet de loi Pacte a été présenté le 20 juin lors du conseil des ministres. Aux dires du ministère de l'Économie, ce texte entend promouvoir l'entrepreneuriat dans l'Hexagone. Pour ce faire, l'une des mesures phares sera la révision des règles relatives aux seuils d'effectifs. En l'état, l'avant-projet de loi prévoit que, demain, un seuil sera considéré comme ayant été atteint si, et seulement s'il a été constaté ou dépassé au cours de cinq années civiles consécutives. Autrement dit, à l'avenir, l'employeur n'aura pas à appliquer les règles conditionnées à tel ou tel seuil tant que ce dernier n'aura pas été franchi en continu pendant ce laps de temps. Et c'est sur cette base que seront définis tous les éléments de droit relatifs au calcul des temps de repos dus en cas d'heures supplémentaires, à l'abondement du compte personnel de formation des salariés, à certaines règles de licenciement ou à d'autres relatives aux tickets repas. C'est sur ce principe que seront appliqués les autres éléments prévus dans cette loi : que seules les entreprises de plus de 50 salariés devront disposer d'un règlement intérieur et que seules celles de plus de 250 seront tenues de mettre un local à la disposition des sections syndicales.



LIONEL VADAM/IMAXPPP

LOI PACTE II ADIEU AU FORFAIT SOCIAL

Moins de dix ans après l'institution d'un forfait social imposant aux employeurs une contribution sur les rémunérations assujetties à la Csg mais exclues de l'assiette des cotisations de sécurité sociale, le gouvernement s'apprête à entamer fortement cette disposition. Par le vote de la loi Pacte, il propose que les entreprises de moins de 50 salariés puissent développer une «*participation aux résultats*» – primes de participation, intéressement ou abondements – sans être redevables de cette obligation. Le texte suggère également que cette même exonération du forfait social s'applique aux entreprises de moins de 250 salariés qui concluent un accord d'intéressement. À ce jour, moins de 40 % des salariés employés dans des structures de 100 à 250 personnes sont concernés par ce mode de rémunération. Demain? M. H.

AQUARIUS **L'HUMANITÉ** **IN EXTREMIS**

L'odyssée de l'*Aquarius* et des rescapés embarqués à son bord témoigne de l'échec de l'Europe en matière de politique migratoire et de l'influence dévastatrice que peut avoir l'extrême droite une fois installée au gouvernement. Elle atteste, plus fondamentalement, d'une inhumanité croissante au sein des milieux dirigeants.

SAUVETAGES : TOUCHÉE, COULÉE

Ce navire humanitaire qui se porte au secours des migrants en danger de mort dans la Méditerranée fera-t-il un jour l'objet d'une superproduction cinématographique, à l'instar du *Titanic*? Un Leonardo DiCaprio pourra-t-il réveiller les cœurs, les esprits et le sens de l'humanité? On peut le rêver. En attendant, dans le rôle du méchant, Matteo Salvini, leader du parti d'extrême droite La Lega et ministre de l'Intérieur depuis le 1^{er} juin, a réussi à faire d'une pierre, trois coups : apparaître comme le nouvel homme fort de la péninsule ; placer l'Europe au pied du mur de ses égoïsmes ; populariser la perspective d'une issue violente à la crise de l'accueil.

SOLIDARITÉ : DÉNONCÉE, REFOULÉE

Avec à bord 629 personnes, dont sept femmes enceintes, 11 enfants en bas âge et 123 mineurs isolés, le bateau s'est vu successivement interdit d'accoster en Italie, puis condamné à mouiller entre Malte et la Sicile. Ce refus de destination, cette négation de futur a eu un coût humain effroyable. Ce qui justifie les propos explosifs de Paris sur la « *part de cynisme et d'irresponsabilité du gouvernement italien* ». Mais ce dernier a beau jeu de dénoncer l'égoïsme de l'Europe et de renvoyer Emmanuel Macron à ses promesses d'accueil non tenues.

TRIÉS, CHOISIS, RENVOYÉS...

L'Espagne aura sauvé l'honneur en ouvrant son port de Valence. La France a dû suivre et faire une annonce. Paris accueillera en effet celles et ceux qui répondent aux critères de l'asile. Les malades, épuisés et choqués, qui n'entreront pas dans les bonnes cases seront priés de repasser par la mauvaise. Au moment où l'*Aquarius* polarisait l'attention, une quarantaine de migrants, passés par la Libye, ont assisté à la noyade de leurs compagnons. Un navire militaire américain, l'*USS Trenton*, est lui aussi empêché d'accoster en Italie. Les 28 et 29 juin un Conseil européen se penchera sur la question. L'Europe y perdra-t-elle la tête ? Pour l'honneur, il est déjà trop tard.



MEDECINS
SANS FRONTIERES

SANTÉ: L'URGENCE PARTOUT



NICOLAS MARQUÉS / RR IMAGES PRESSE

ENTRETIEN AVEC **LAURENT LAPORTE,**

CADRE AU CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC (GIRONDE) ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNION FÉDÉRALE DES MÉDECINS, INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS (UFMICT-CGT).

Notre travail a été découpé, «taylorisé» et prescrit par des gens qui ne se souciaient pas de comprendre ce qu'implique la prise en charge d'un patient, ce qu'est un acte médical et ce qu'il implique au-delà du geste chronométré.

Ehpad, urgences, hôpitaux : le travail en flux tendu et la logique comptable génèrent de graves dysfonctionnements et viennent à bout des soignants et du système de santé. Diagnostic et remèdes envisageables.

– **Options :** *Depuis des mois, la crise de notre système de santé s'impose au cœur de l'actualité. Comment en est-on arrivé là ?*

– **Laurent Laporte :** Revenir sur la chronologie des réformes qui ont mené au désastre actuel serait long, mais on distingue des constantes dans les politiques de santé des trois dernières décennies. Elles ont opéré un renversement des valeurs au profit de logiques comptables, économiques, bouleversé nos pratiques, et nous ont fait perdre le sens de notre travail. De nouveaux managers ont imposé dans les hôpitaux le « new public management », calqué sur le management d'entreprise et centré sur la « rationalisation » du travail. Notre travail a été découpé, « taylorisé » et prescrit par des gens qui ne se souciaient pas de comprendre ce qu'implique la prise en charge d'un patient, ce qu'est un acte médical et ce qu'il implique au-delà du geste chronométré ; sans essayer de connaître ce que nous ou les patients pouvions exprimer sur les besoins et les protocoles.

L'objectif premier n'était pas d'améliorer la qualité ni même l'« offre » de soins – comme si les patients étaient des consommateurs de soins ! – mais bien d'optimiser les économies. Ces réformes ont toujours été accompagnées d'engagements rassurants auprès des personnels, et se sont à chaque fois traduites par l'inverse de ce qui était promis, ce qui a généré une rupture totale de confiance à l'égard de nos hiérarchies. À l'exaspération s'ajoute une grande souffrance. Les réorganisations se succédant au fil des réductions d'effectifs et de moyens, la qualité de vie au travail s'est fortement dégradée, tout comme l'accueil des patients. Partout, les personnels, toutes catégories confondues, souffrent de ne plus pouvoir bien faire leur travail.

– **Les réponses apportées par le gouvernement en place depuis un an vous semblent-elles appropriées ?**

– La surcharge de travail a généré des dysfonctionnements graves dans de nombreux services et établissements, provoquant parfois des scandales et l'émotion de l'opinion publique : sur la gestion des services d'urgences, des appels téléphoniques au Samu jusqu'à la prise en charge des patients, ou encore dans les Ehpad. Les personnels ont largement contribué à dénoncer ces problèmes lors de multiples mobilisations, mais gardent pourtant le sentiment que leur détresse n'est pas entendue. Même si, quand leur colère s'exprime trop fortement dans un service ou un établissement, quelques promesses sont faites, sans pour autant que la mise en œuvre de mesures concrètes soit garantie. Le récent Plan grand âge est par exemple présenté comme ambitieux. Mais les 300 millions d'euros d'investissements annoncés pour 2019 étaient déjà pour partie programmés, et ne sont en rien à la hauteur des immenses besoins. Même la promesse d'une infirmière de nuit « mutualisée » dans chaque établissement a de quoi laisser perplexe ! Comment cela peut-il suffire à soulager les personnels et à rassurer les patients, qui à l'heure actuelle vivent et travaillent dans des conditions inhumaines ?

Toujours contraints d'en faire plus en étant moins nombreux, les soignants sont épuisés et en grande souffrance psychique. On ne compte plus les démissions, l'explosion des arrêts maladie, des dépressions, les tentatives de suicides, ou pire. Pour autant, les établissements continuent d'annoncer des suppressions de postes et des réorganisations du travail au nom du « travailler mieux » ! Partout, des managers continuent

de chercher à grignoter le moindre temps de pause ou à lisser les effectifs s'il s'avère que sur quelques jours tout le monde ne travaille pas en flux tendu; au détriment des échanges entre collègues, de l'écoute des patients, des temps de formation ou de congé, bref au détriment de la santé des personnels. Les soignants en sont réduits à des actions désespérées. En témoigne cette mobilisation à l'hôpital psychiatrique du Rouvray, à Sotteville-lès-Rouen, où huit infirmières et infirmiers ont dû se mettre en grève de la faim plus de quinze jours avec un large soutien, avant que l'Agence régionale de santé n'accepte la création de 30 postes supplémentaires (sur les 50 demandés) et de services dédiés à l'accueil d'adolescents et de détenus. Pour résumer, nos dirigeants sont conscients des nombreux problèmes générés par les réformes, mais considèrent avec un certain cynisme qu'il n'est pas question de faire mieux si cela coûte plus.

– Le ministère assure qu'aucune réforme ne sera menée sans concertation. Des chantiers de réflexion sont en cours. Les organisations représentatives des personnels vous semblent-elles suffisamment impliquées dans cette réflexion ?

– Les concertations existent, mais elles se traduisent rarement par une réelle écoute, par un dialogue, et encore moins par la possibilité de négocier sur quoique ce soit. C'est toujours à sens unique. On nous rencontre pour nous expliquer les bonnes pratiques et les seules mesures à prendre, prétendument incontournables, et décidées sans nous : celles qui visent à faire des économies. Nous ne sommes pas associés à de véritables projets, il n'y a aucun espace d'élaboration commune, on nous consulte juste pour « prendre la température » sur une mesure déjà décidée.

– Le congrès de la fédération Cgt de la Santé et de l'Action sociale s'est tenu du 28 mai au 1^{er} juin à Montpellier. Face à l'urgence, quelles sont les priorités revendicatives et les modes de mobilisation envisagés ?

– Ce fut un congrès de résilience. Le maître des personnels, des patients, les luttes et les victoires en cours ont fait l'objet de nombreuses interventions. Cette libération de la parole était indispensable, il fallait bien un lieu pour que les témoignages trouvent un écho plus large, pour

que chacun réalise à quel point les vécus sont partagés, pour rompre le sentiment d'isolement et parfois d'impuissance, et resserrer les liens pour reconstruire. Le défi est immense et implique également une contre-offensive idéologique et politique : il s'agit de défendre et de restaurer la qualité du service public de santé français, faute de quoi le très lucratif marché de la santé sera ouvert au secteur privé, au détriment d'une grande partie de la population, pas assez solvable ou vivant

Travailler le spécifique n'a rien à voir avec une activité catégorielle ou corporatiste. Le spécifique, on l'applique à chaque catégorie, c'est-à-dire qu'on offre à chaque profession la possibilité de s'exprimer, de réfléchir avec ses pairs confrontés aux mêmes problématiques, et avec ses autres collègues dans les services.

trop loin des centres urbains pour accéder à des soins de qualité. Nous voulons réaffirmer que le droit à la santé est un droit constitutionnel et que les pouvoirs publics doivent en assumer les conditions d'accès. Cela ne se fera pas sans rassemblement et sans élargissement des luttes au niveau national.

– Des médecins et cadres hospitaliers ont participé aux mobilisations de ces derniers mois. Comment pensez-vous qu'ils puissent peser, et en quoi l'Ufmict-Cgt vous semble-t-elle pouvoir apporter sa réflexion et sa contribution dans la construction d'un meilleur service public de santé ?

– Il y a malheureusement aussi des cadres qui continuent d'œuvrer à la restriction des moyens, mais quoi qu'il en soit, nous devons être un recours pour tous les agents mis en difficulté dans les réorganisations : personnels logistiques, techniques, administratifs, et cela concerne aussi les catégories A.

Notre objectif est de reconstruire les collectifs de travail, de redonner du sens à notre travail en nous appropriant tous les outils de réflexion et d'action nécessaires. Je constate que je m'enrichis de ma double implication, dans mon syndicat local au sein d'un hôpital psychiatrique, et au sein de l'Ufmict, où les débats nationaux émergent, et j'essaie de faire circuler au mieux l'ensemble de ces éléments d'éclairage, qui sont complémentaires. Pour nous, travailler le spécifique n'a rien à voir avec une activité catégorielle ou corporatiste. Le spécifique, on l'applique à chaque catégorie, c'est-à-dire qu'on offre à chaque profession la possibilité de s'exprimer, de réfléchir avec ses pairs confrontés aux mêmes problématiques, et avec ses autres collègues dans les services. Nous estimons que les cadres, les médecins, les directeurs ne sont pas des gens stupides, et que ceux qui choisissent d'agir avec la Cgt le font forcément avec l'idée de réfléchir et d'avancer avec les autres, avec une vision commune du système de santé. Cela rend peut-être l'activité et le revendicatif plus complexes, mais nous ouvre une vision plus riche et plus juste des réalités. Nous voulons penser notre travail dans sa réalité, sans charabia managérial, retrouver une part de maîtrise sur notre vie professionnelle, et au-delà. ◀

Propos recueillis par Valérie GÉRAUD

SECRET DES AFFAIRES

QUAND L'EXCEPTION DEVIENT LA RÈGLE

UNE VASTE COALITION D'ORGANISATIONS SYNDICALES, D'ONG ET DE SOCIÉTÉS DE JOURNALISTES DÉNONCE UNE ATTAQUE CONTRE LE DROIT D'INFORMER ET D'ÊTRE INFORMÉ DE MANIÈRE LIBRE ET INDÉPENDANTE.



JIM LO SCALZO/MAXPPP

Malgré les alertes lancées depuis plusieurs mois par une coalition rassemblant 52 syndicats et Ong et 23 sociétés de journalistes, la proposition de loi sur le secret des affaires a été définitivement adoptée par les députés, le 14 juin, avant de passer devant les sénateurs le 21 juin. «*Journalistes, syndicalistes, salariés, lanceurs d'alerte, Ong, chercheurs et universitaires pourront [désormais] être poursuivis devant les tribunaux par les multinationales*», dénoncent ses opposants dans un communiqué, après avoir rappelé que la pétition «*Stop au secret des affaires*» avait été signée par plus de 560 000 personnes. Au cours des débats, le rapporteur de la proposition de loi, Raphaël Gauvin (Lrem), ancien avocat d'affaires, s'en est défendu, en affirmant que le texte ne pourrait pas «*être appliqué aux journalistes, lanceurs d'alerte ou représentants du personnel*». Question simple, alors : pourquoi le gouvernement et la majorité parlementaire n'ont-ils pas accepté de modifier la proposition de loi, en limi-

tant le champ d'application du secret des affaires aux seuls acteurs économiques concurrentiels ? Car c'est une tout autre analyse de la proposition de loi que fait la coalition, pour qui l'affaire du Mediator, les Panama Papers ou le Dieselgate n'auraient, avec le texte voté, «*jamais vu le jour*». Avec le secret des affaires, explique Sophie Binet, cosecrétaire générale de

l'Ugict-Cgt, «*nous assistons à une inversion de nos principes : c'est le secret qui devient le principe général, la liberté, l'exception*».

Salariés : quel droit à l'information ?

C'est en substance le message qu'a voulu faire passer la coalition dans une tribune adressée au président de la République, «*En marche vers la censure ?*», publiée par *Libération* le 13 juin : «*La définition au large spectre du secret des affaires [voir encadré] permettra aux entreprises de soustraire l'essentiel de leurs informations du débat citoyen.*» La société dans son ensemble est donc concernée. Et en premier lieu, dans les entreprises, les salariés et leurs représentants. «*Les représentants du personnel pourront être poursuivis pour avoir diffusé des informations aux salariés*, souligne l'Ugict-Cgt, *les salariés eux-mêmes pourront voir leur mobilité réduite avec l'interdiction d'utiliser leurs savoirs et savoir-faire, considérés comme des secrets d'affaires.*»

Définition

Sera protégée comme secret d'affaires «*toute information répondant aux critères suivants*» :

- elle n'est pas généralement connue ou aisément accessible pour «*des personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité*» ;
- elle revêt une valeur commerciale, effective ou potentielle ;
- elle fait l'objet, de la part de son détenteur, de «*mesures de protection raisonnables*».

Certes, le texte élaboré par la commission mixte paritaire prévoit bien, dans son chapitre I, des « exceptions à la protection du secret des affaires », notamment dans le cadre de l'exercice du droit à l'information et à la consultation des salariés ou de leurs représentants. Mais cette « exception » est aussitôt assortie d'une condition. Ainsi « la divulgation du secret des affaires par des salariés à leurs représentants [doit intervenir] dans le cadre de l'exercice légitime par ces derniers de leurs fonctions, pour autant que cette divulgation ait été nécessaire à cet exercice ». « Nécessaire » : la condition imposée par la loi sera nécessairement sujette à interprétation par les tribunaux.

Autre « exception » : les lanceurs d'alerte. Là aussi, la proposition de loi prévoit que le secret des affaires ne saurait être opposé aux personnes qui révèlent « dans le but de protéger l'intérêt général et de bonne foi, une activité illégale, une faute ou un comportement répréhensible, y compris lors de l'exercice du droit d'alerte », tel qu'il a été défini – imparfaitement – par la loi Sapin II sur la « transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique ». Mais il faut donc lire : c'est devant les tribunaux que les lanceurs d'alerte devront faire la preuve de « leur bonne foi ».

Une nouvelle forme de censure

La troisième exception à la règle générale concerne les journalistes. Pour le législateur, le secret des affaires ne peut être opposé au principe de la liberté de la presse, « y compris le respect de la liberté de la presse et la liberté d'information, telle que proclamée dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ». Mais c'est devant les tribunaux de commerce que les organes de presse pourront être poursuivis pour avoir révélé des secrets d'affaires, explique la coalition, qui dénonce la restauration d'une « forme de censure a priori du juge, abolie en 1881 par la loi sur la liberté de la presse ».

Aussi ces trois « exceptions » contenues dans la loi ne changent-elles rien au fond du problème : « Désormais, la loi donnera aux entreprises le pouvoir de poursuivre tous ceux qui oseront révéler des informations sensibles dans l'intérêt général », prévient la coalition en ajoutant : « Nous refuserons qu'une loi votée au nom du peuple soit instrumentalisée afin de bâillonner les citoyens. » Et appelle les députés qui n'ont pas voté le texte à saisir le Conseil constitutionnel pour garantir le respect des libertés fondamentales. ◀

Christine LABBE

AUSTÉRITÉ MOBILISATION EN JORDANIE

Le petit royaume hachémite n'était pas habitué à de telles manifestations. Début juin et pendant plus d'une semaine, des dizaines milliers de personnes ont manifesté dans les grandes villes du pays pour réclamer l'abrogation d'un projet de loi prévoyant, à la demande du Fmi, une augmentation de 5 % à 25 % des impôts pour les ménages, déjà fortement touchés par la hausse des prix sur les produits de première nécessité. Le 6 juin, les protestataires ont finalement obtenu gain de cause alors que, quelques jours plus tard seulement, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Koweït promettaient au gouvernement une aide de 2,5 milliards de dollars pour lui permettre de surmonter le mouvement de contestation sociale. La Jordanie, considérée comme un des principaux pôles de stabilité dans la région, est particulièrement affectée par la crise syrienne. Le pays et ses 10 millions d'habitants accueillent, selon les sources, entre 630 000 et 1 million de réfugiés.

GENRE L'OIT AGIT

Lors de la 107^e conférence de l'Organisation internationale du travail (Oit) qui s'est tenue du 28 mai au 8 juin à Genève, le principe d'une convention contraignante, accompagnée d'une recommandation protégeant, entre autres, des violences fondées sur le genre, a été validé. Une « première étape importante », a déclaré la Cgt qui espère l'adoption d'ici un an d'un « texte de haut niveau ». Ce texte, ajoute-t-elle, devrait assurer « une approche inclusive et intégrée faisant le lien entre les violences au travail et les violences intrafamiliales ». La confédération espère qu'il puisse être finalisé durant les douze prochains mois, avant d'être négocié et validé en juin 2019, à l'occasion du centenaire de l'Oit.

COMMERCE MONDIAL HARO SUR LES VÊTEMENTS USAGÉS

L'exportation de vêtements usagés des pays industrialisés vers l'Afrique n'est pas une aubaine pour le Continent noir. Au Cameroun, au Ghana, en Guinée, au Kenya et à Madagascar, mais aussi au Mozambique, en Ouganda, en République démocratique du Congo ou en Tanzanie, où ce type de marchandises afflue, les industries de l'habillement et du textile sombrent les unes après les autres ou connaissent de graves difficultés. Comme dans beaucoup de pays du Sud, la croissance de ces secteurs est pourtant indispensable à la création d'emplois pour des centaines de milliers de jeunes femmes et d'autres travailleurs, tout du long de la chaîne de valeur. Au début du mois, les syndicats affiliés à IndustriAll du Nigeria, de l'Ouganda et du Zimbabwe l'ont rappelé, indiquant dans un communiqué être opposés à l'importation des vêtements de seconde main, et appelant leurs gouvernements à agir.



MICHEL HOUEY/IMAXPPP

Comment les transmettre

Sauve-toi toi-même ?

Pour convaincre des mérites de sa réforme de la formation professionnelle à l'étude depuis le 11 juin au Parlement, Muriel Pénicaud assure avec le plus grand sérieux que sa mesure phare, la monétarisation du « compte personnel de formation », fera des salariés des êtres « libres ». Pris dans des organisations du travail de plus en plus complexes et collectives, les salariés sont renvoyés à une solitude supposée émancipatrice. Cette vision essentiellement idéologique relève d'une conception politique dans laquelle le développement des savoirs et des compétences reste subordonné à des relents archaïques d'autorité.

Crise de civilisation ?

La transmission – de la culture, des savoirs, des gestes, des valeurs – est-elle entrée en crise et, avec elle, la civilisation, du fait de l'emprise des nouvelles technologies ? La question présuppose une sorte de « avant, c'était mieux » nostalgique. La réponse se présente comme un champ de bataille, tiraillé entre des visions antinomiques de l'autorité, de l'humanité et de la construction sociale.

Quelles réponses de liberté ?

Transmettre, former, être formé : toutes ces notions sont mises sous tension. Dans l'institution scolaire, tant vis-à-vis des élèves que des enseignants. Mais aussi dans l'entreprise, où la maîtrise des savoirs et des compétences reste plus que jamais un enjeu de liberté. Comment les penser de façon libératrice ?
Table ronde avec Dominique Bucheton, professeure honoraire des universités, professeure émérite en sciences de l'éducation et du langage ; Patrick Dalmas, secrétaire général de l'Ugict-Cgt de Renault Trucks ; Philippe Goémé, professeur formateur à l'École supérieure du professorat et de l'éducation ; Murielle Morand, formatrice chez Biomérieux, membre de la commission exécutive de l'Ugict-Cgt.



SEVERINE COURBE/MAXPPP



SOMMAIRE

**SEUL FACE
AUX CHANGEMENTS ?**
PAGES 17 À 19

**LECTURE
TRANSMISSION :
LA PENSER AUTREMENT**
PAGE 21

**DÉCRYPTAGE
APPRENDRE :
SOUS LE SIGNE DU « CO »**
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24 À 27



Seul face aux changements ?

De quelle liberté disposent les salariés? Inscrite à l'épreuve de philosophie du baccalauréat 2018, cette question aurait été d'une furieuse actualité. Et pour cause. Pour convaincre des mérites de sa réforme de la formation professionnelle à l'étude depuis le 11 juin au Parlement, Muriel Pénicaud n'a pas lésiné sur les mots. En mars, elle a assuré avec le plus grand sérieux que sa mesure phare, la monétarisation du « compte personnel de formation », ne permettrait rien de moins que de faire des salariés des êtres « libres » : libres de choisir leur avenir, libres d'affronter les nouvelles organisations professionnelles. Elle serait même le symbole de l'« émancipation sociale » pour laquelle œuvre le gouvernement depuis des mois, a-t-elle réitéré le 27 avril sur France Inter... Les organisations du travail ne cessent de se complexifier et la flexibilité qu'elles réclament sollicite chaque jour un peu plus les capacités des salariés à développer des coopérations nouvelles. Et la monétarisation du Cpf serait à la hauteur des enjeux : la mesure capable d'aider les salariés à affronter les défis de demain ? Il y a quelques semaines, quelques jours seulement après que la ministre du Travail annonce ses

intentions, le député et mathématicien Cédric Villani a présenté au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un rapport sur les défis du développement de l'intelligence artificielle. Un document dans lequel le lauréat de la médaille Fields 2010 incitait le gouvernement à redoubler d'efforts pour « positionner le pays à l'avant-garde » de cette technique, l'appelant pour cela, notamment, à accroître fortement les moyens alloués à la recherche-développement dans le secteur et, d'ici à 2021, à multiplier par trois le nombre de personnes formées dans ce domaine. Autrement dit, à mettre les moyens de l'État et des entreprises au service du développement des savoirs et des compétences.

Des entreprises dédouanées

Rien de cela dans la réforme annoncée. Tout juste la ministre du Travail prévoit-elle de maille le territoire des conseils permettant, dit-elle, d'accompagner les salariés dans leurs projets d'évolution professionnelle... Ce que la puissance publique ne veut pas faire, à savoir définir un plan de grande ampleur de formation des salariés pour les aider à préparer l'avenir, les ...

Les organisations du travail ne cessent de se complexifier, et la flexibilité qu'elles réclament sollicite chaque jour un peu plus les capacités des salariés à développer des coopérations nouvelles.

Seul face aux changements ?

... ouvriers, les ingénieurs et cadres, les techniciens et les employés pourraient, seuls, s'y atteler ?

En 1971, en même temps que d'instaurer l'obligation des entreprises de financer la formation professionnelle continue de leurs salariés, la loi fondatrice en ce domaine avait donné naissance au congé individuel de formation (Cif). Les derniers éléments statistiques qui se réfèrent à ce dispositif qui garantit aux salariés de suivre, sur leur initiative et à titre individuel, des formations qualifiantes, font état de droits alloués en moyenne pour 815 heures, débouchant dans 90 % des cas sur un diplôme, un titre ou un certificat professionnel. Loin, très loin de la réforme que promeut Muriel Pénicaud qui, sans abondement supplémentaire possible après validation d'une commission paritaire, ne permettra que 130 heures de formation maximum sur dix ans – 130 heures parce qu'à raison de 500 euros par an, pour un coût moyen de formation de 41 euros, la mesure annoncée ne promettra 13 heures à peine de formation par an. Du côté des obligations faites aux entreprises, le gouvernement n'est pas plus ambitieux. Il n'en assigne aucune nouvelle. Bien au contraire. Muriel Pénicaud propose même l'allègement de celles qui leur reviennent aujourd'hui. Si leur contribution financière aux actions de formation n'est pas entamée, désormais elles ne seront plus contraintes de construire des plans distinguant les actions d'adaptation au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi de celles visant le développement des compé-

Pour la ministre Muriel Pénicaud, la mesure phare de sa réforme, la monétarisation du « compte personnel de formation », fera des salariés des êtres « libres ». Comment imaginer que la solution réside dans un isolement plus grand encore des salariés face aux besoins de formation auxquels ils font face ?

tences et les périodes de professionnalisation. Incontestablement, le système actuel est imparfait. Et les craintes soulevées par le spécialiste de la formation professionnelle Michel Abhervé tout récemment dans *Le Monde*, assurant que le Cpf nouveau risque de profiter d'abord et avant tout aux « Csp+ », ne font pas oublier les inégalités criantes que, jusque-là, le modèle laissait filer. Dernière illustration en date de ses imperfections, celle livrée dans une étude du Cereq démontrant que, bien que tous les salariés, quelle que soit leur place dans l'entreprise, ont envie de se former, seuls 19 % des ouvriers ont fait la demande contre 37 % des professions intermédiaires et 50 % des ingénieurs et cadres. Mais comment imaginer que la solution réside dans un isolement plus grand encore des salariés face aux besoins de formation auxquels ils font face ?

Sans encadrement ni tuteurs

Tout bien considéré, la réforme qui s'annonce consigne la réduction des droits collectifs au bénéfice de droits individuels conçus a minima. Plus encore, elle souligne l'ampleur des contradictions dans lesquelles les salariés sont désormais sommés d'évoluer. « Jamais les organisations n'ont demandé autant de capacités à interagir. Et pourtant, jamais elles n'ont aussi peu reconnu les compétences que les salariés mobilisent pour faire face à la réactivité qu'elles requièrent. Jamais elles n'ont autant dénigré le métier », expliquent Annie Phalipaud et Gilles Ringenbach, consultants en ressources humaines et fondateurs du cabinet Euterpe Conseil. Contre toute évidence, « un bon opérateur n'est pas aujourd'hui un spécialiste mais celui qui est capable de changer sans cesse d'environnement de travail », poursuit Dominique Cau-Bareille, maître de conférences en ergonomie à l'université Lyon-II.

Exigence de compétences mais déni de la qualification. Accroissement des coopérations mais mépris des collectifs et des transmissions qu'elles permettent. Les incohérences s'accumulent. Dans les nouvelles organisations, les interactions sont incontournables. Mais le discours managérial en fait fi. À chacun de se débrouiller. À chacun d'être à la hauteur de ce que l'on attend de lui, de savoir dans quel domaine et à quel niveau il doit parfaire ses connaissances. Seule compte la réactivité de chacun à savoir s'agréger à ces nouveaux « groupes projets » qui éclosent au gré des nouvelles commandes. « Avec de moins en moins de salariés expérimentés dans les effectifs, l'entraide et les transmissions intergénérationnelles sont mis au rancart. Et avec elles, regrette Dominique Cau-Bareille, les solidarités. » Et ce n'est pas l'encadrement qui pourrait faire contre-



THOMAS PADILLA / MAXPPP



Parce qu'elle ne permet qu'un apprentissage théorique et isolé des choses, l'autoformation alimente le sentiment de déqualification.

feu. Pressé lui aussi, et de plus en plus cantonné à des tâches de gestion, il a de moins en moins le temps de jouer le rôle de « passeur » qui pouvait être le sien auparavant. Quant aux tuteurs qui tenaient encore leur place dans les années 1990, leur fonction n'a pas résisté à la pression du chiffre. Même les coachs qui les ont remplacés, souligne Annie Phalipaud, en font aujourd'hui aussi les frais.

Une souffrance au travail redoublée

Alors quoi ? Est-ce vraiment, dans l'isolement et dans la solitude de droits conçus a minima, que les salariés pourront faire face aux défis que leur lance la numérisation de l'économie ? Dominique Cau-Bareille a consacré nombre de ses travaux aux enseignants et à l'accompagnement qui a pu, ou non, leur être apporté pour affronter les changements organisationnels en cours dans l'enseignement agricole. Dans ce

cadre, elle s'est intéressée au développement de l'autoformation. Ses conclusions sont formelles : en plus de décharger l'institution de ses responsabilités, « l'autoformation nourrit la souffrance au travail ». Parce qu'elle ne permet qu'un apprentissage théorique et isolé des choses, elle alimente « le sentiment de déqualification ». Et que l'on ne s'y trompe pas. Elle ne réduit en rien les inégalités. Bien au contraire, elle accroît la mise en concurrence de tous contre tous. « Il y a encore quelques années, ajoute-t-elle, la formation professionnelle continue était perçue comme un moment d'échange des savoirs et des savoir-faire. Un moment de réflexion collective sur le travail et sa mise en œuvre. De plus en plus, la part qui n'est pas renvoyée aux salariés se confond, dans l'entreprise, avec information et communication. Et alors, plus rien n'est possible. Ni la réflexion sur les prescriptions, ni celle sur les injonctions. »

Demain, le travail ? À tout bien considérer, en tentant de trouver une rationalité aux intentions gouvernementales, Annie Phalipaud et Gilles Ringenbach émettent une hypothèse : que ce projet pâtît d'un cruel défaut, celui de penser l'entreprise et ses contraintes comme relevant déjà de ces plateformes numériques sur lesquels travaillent des travailleurs indépendants sans droits, ni garanties collectives. Tout juste l'obligation d'actualiser en permanence leurs compétences pour pouvoir s'assurer de leur rentabilité sur le marché. ▶

Martine HASSOUN

L'ENCADREMENT, PRESSÉ LUI AUSSI ET DE PLUS EN PLUS CANTONNÉ À DES TÂCHES DE GESTION, A DE MOINS EN MOINS LE TEMPS DE JOUER LE RÔLE DE « PASSEUR » QUI POUVAIT ÊTRE LE SIEN AUPARAVANT.



ICI, LE GROUPE EDF DÉPLOIE DÉJÀ DE NOUVEAUX SERVICES POUR RENDRE VOTRE VILLE PLUS INTELLIGENTE.

Bornes de recharge pour faciliter la circulation de l'automobile électrique, éclairage intelligent qui ne se déclenche qu'en cas de besoin, réseaux de chaleur issus du recyclage d'énergie... La liste des innovations du groupe EDF pour rendre la ville plus intelligente est longue. Et ça n'est pas près de s'arrêter.

Notre avenir est électrique, et il est déjà là.

Transmission : la penser autrement

Si, depuis une dizaine d'années, la transmission des savoirs occupe de plus en plus de place dans les politiques publiques ainsi que dans les négociations entre patronat et syndicats, l'appréhension qu'en ont les acteurs a peu évolué. Or, parce que les salariés et, avec eux, les organisations du travail se sont transformés, on ne peut transmettre les savoirs professionnels aujourd'hui comme on le faisait hier. Dans une note publiée par le Centre d'études de l'emploi¹, Jeanne Thébaud, maîtresse de conférences en ergonomie à l'université Lille-III, propose six manières pour avancer. Six façons, pour commencer, de « mettre à distance les idées reçues ».

– **Revenir au travail tel qu'il est.** Premier conseil : ne jamais oublier que transmettre des savoirs et des compétences n'est pas un moment passager qui s'impose de haut en bas. L'opération ne peut être conçue comme un « simple côtoiement » pensé sur une « période délimitée ». Bien au contraire, explique l'universitaire, elle implique de penser la formation comme un processus qui s'intègre aux réalités de travail et se construit au fil du temps. Selon les « marges de manœuvre disponibles », celle-ci peut être l'« activité principale, une activité secondaire, voire entrer en concurrence avec l'activité de production ». La transmission est une activité coélaborée. Elle l'est parce que, si le « rôle du tuteur est bien d'aider et d'accompagner le nouveau dans les tâches qu'il n'est pas en mesure de faire seul, le nouveau contribue aussi à orienter les interventions du tuteur en donnant des informations sur ses propres connaissances ».

– **Considérer la diversité des parcours.** Deuxième conseil donné par Jeanne Thébaud : ne pas retenir comme seul critère l'âge des salariés. S'il y a trente ou cinquante ans, on pouvait considérer dans l'entreprise, les jeunes d'un côté, les seniors de l'autre, désormais les repères se brouillent, explique-t-elle. Les transformations organisationnelles et la recherche de flexibilité imposent, quels que soient les âges, de nouveaux « besoins d'échanges sur les pratiques professionnelles ». Dans un contexte de changement permanent, chacun peut devenir « nouveau » ou « expérimenté », l'appartenance à telle ou telle génération ne peut plus fonder la transmission. Ce qui prédomine est la capacité des uns et des autres à transmettre et à échanger.

– **Reconnaître l'enrichissement réciproque.** Dans ce contexte, tout naturellement, le troisième conseil de Jeanne Thébaud est de considérer que la transmission ne peut plus être, si elle l'a été un jour, fondée sur l'apport de l'« expérimenté » au « novice » mais sur



PHILIPPE TURPIN / MAXPPP

un « enrichissement réciproque ». Même les nouvelles technologies, qui pourraient sembler inverser les rôles, l'imposent, dit-elle. Pour preuve, « expliquer à quelqu'un ce que l'on fait et répondre à ses questions est une activité nouvelle qui entraîne une réflexion sur ses propres savoirs et connaissances ».

– **Du binôme au collectif.** Jeanne Thébaud suggère un quatrième « déplacement » : « ne plus considérer la transmission dans le cadre restreint d'un binôme mais l'inscrire dans les dimensions collectives plus larges qu'elle implique ». En effet, « même dans des situations formalisées de « tutorat », cette relation à deux n'est pas forcément stable dans le temps. Ainsi, un « encadré » est susceptible d'avoir plusieurs « encadrants » et un encadrant peut avoir à sa charge plusieurs nouveaux, successivement ou simultanément ». Une réalité qui doit être prise en compte.

– **Des savoirs à la pratique professionnelle.** Avant-dernier conseil donné dans cette note par l'universitaire et ergonome : se garder de figer les savoirs, éviter de les percevoir comme « homogènes, formalisables et transférables ». Une telle manière de voir, développe-elle, « laisse peu de place à l'évolution, souvent très rapide, des connaissances professionnelles ». Plus encore, en se concentrant sur les « procédures formelles », elle néglige les « savoirs tacites issus de l'expérience qui ne peuvent être formalisés ou codifiés ». Or ce sont bien tous les savoirs, et non les seuls savoirs techniques, explique Jeanne Thébaud, qui permettent d'articuler les différents aspects du travail tel qu'il se développe.

– **Ce que font les organisations.** Enfin, assure-t-elle, il faut en finir avec l'idée selon laquelle la transmission est « affaire de personnalités » pour considérer le contexte global dans lequel elle prend place. Si la transmission ne prend pas, poursuit-elle, le comportement ou l'attitude des protagonistes n'y est souvent pour rien. Ce sont les organisations du travail qui doivent être interrogées tant elles pèsent sur les « temps d'entraide, d'échanges et d'élaborations collectives ».

Martine HASSOUN

1. Jeanne Thébaud, « La transmission professionnelle : mettre à distance les idées reçues », *Connaissance de l'emploi* n°130 (mai 2016), à retrouver sur www.cee-recherche.fr

Apprendre : sous le

La transmission – de la culture, des savoir, des gestes, des valeurs – est-elle entrée en crise et, avec elle, la civilisation ? La question se veut d'une actualité brûlante et porte déjà en elle une sorte de « avant, c'était mieux » nostalgique. La réponse se présente comme un champ de bataille, tirillé entre des visions antinomiques de l'autorité, de l'humanité et de la construction sociale. D'où l'intérêt à bien cerner la nature du débat et de ses enjeux.

A priori, vieille rengaine. Platon, déjà, dans sa *République*, se lamente de dérives qu'il décrit sévèrement : « Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant les élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne voient plus au-dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne, alors, en toute jeunesse et en toute beauté, c'est le début de la tyrannie. » Plus de 2 300 ans plus tard, ses héritiers intellectuels portent la parole du maître, mêlant dans une même critique défiance d'un changement non maîtrisé et défense d'un ordre – social et familial – soi-disant naturel. Ainsi, les Antigones, groupe « féminin », par opposition au féminisme, lient étroitement la « crise profonde de la transmission » au mépris de la « tradition » et du « sacré ». D'où une vision plus réactionnaire que simplement traditionnelle. La crise est attribuée à la « mainmise idéologique de l'État et des faiseurs d'opinion sur les individus [...], la dissolution des liens familiaux, qui entraîne une réelle incapacité à transmettre ». D'où la préconisation de « prendre le risque de la famille, confier à la femme plutôt qu'à l'État le soin des générations à venir et la transmission des valeurs fondatrices, c'est faire le pari de la liberté – et voir renaître l'incontrôlable en l'homme ».

La dissolution des liens familiaux entraînerait l'incapacité à transmettre

On retrouve les mêmes accents chez le père Antoine de Romanet, codirecteur du département Société, liberté, paix du Collège des Bernardins, proche de la Manif pour tous. La « crise », explique-t-il, vient de ce que « les sociétés occidentales contemporaines semblent préférer, à la suite de Descartes, une forme de mise en doute solitaire de tout ce qui est transmis, plutôt que de se mettre à l'école d'un maître et à l'écoute des traditions. Elles semblent avoir perdu confiance en l'idée, simple et fondatrice, selon laquelle chacun est appelé à devenir le chaînon d'une longue histoire, commencée bien avant lui, et destinée à se poursuivre après lui. Or, la démission de l'acte de transmettre, au nom d'une "autonomie" du sujet, conduit à confondre l'exercice de penser par soi-même avec le fantasme d'une sorte d'auto-fondation de chacun par lui-même ». Plus clairement dit, il s'agit d'un acte d'accusation contre la méthode scientifique et l'autonomie du sujet, suspect de vouloir échapper au destin social qui serait le sien.



BRUNO LEVESQUE/IMAXPPP

La tentation est alors grande de renvoyer la « crise de la transmission » au magasin des accessoires des extrémismes de droite. Mais il faut bien constater que le thème déborde largement ce seul champ, enrichi d'une approche sociologique plus contemporaine. Ainsi, loin de toute nostalgie des écoliers en blouse, des cheveux en brosse et des femmes en cuisine, le sociologue Marcel Gauchet enracine lui aussi la fameuse « crise de la transmission » dans les soubresauts de 1968 qui font que « tout ce qui est de l'ordre des contraintes imposées par la vie sociale est disqualifié. C'est pourquoi, ce qui tend à s'affaiblir et même à disparaître, ce sont en priorité les transmissions des croyances et les normes léguées par la tradition, ainsi que les appartenances institutionnelles (politiques ou religieuses par exemple) ». Mais il signale aussi la place prise par des valeurs dites « postmatérialistes » (bonheur, famille, authenticité, épanouissement, qualité de

1. Sur ces questions on se référera avec intérêt à Olivier Las Vergnas, Denis Cristol, Karen Bellegarde, *Les Communautés d'apprentissage: apprendre ensemble*, L'Harmattan, 2017, 118 pages, 10,99 euros. À retrouver sur [Youscribe.com](https://www.youscribe.com).

signe du « CO »



vie), et pointe l'impact de la troisième révolution industrielle qui a « imposé une idée de ce que veut dire apprendre, où il n'y a plus que des appropriations individuelles possibles et concevables, sur la base des motivations, des intérêts et des besoins de chacun, là où le souci des pédagogues, conscient ou non, était de préserver un équilibre entre la prééminence des savoirs et leur nécessaire conquête personnelle ». Cette révolution est exacerbée par Internet, qui provoque une « brutale contestation des apprentissages scolaires, soudain frappés d'obsolescence : méthodes "archaïques" déclarées inadaptées aux "digital natives", outils périmés, savoirs soudainement dépouillés de l'intérêt qu'ils pouvaient encore susciter il y a trente ans ».

De fait, la « brutalité » évoquée plonge les acteurs de la transmission dans un maelström de vécus professionnels en souffrance à base de mal-faire, de mal-être, de sentiment d'obsolescence rapide et programmée. L'idée s'impose

LA NOUVELLE
DONNE BOUSCULE
LES RÔLES ET LES
FRONTIÈRES ENTRE
ENSEIGNANTS
ET ENSEIGNÉS,
ENTRE INSTITUTIONS
ÉDUCATIVES, ENTRE
COMMUNAUTÉS
D'APPRENTISSAGE.
MAIS ELLE CONSTITUE
AUSSI, DE FAIT,
L'OPPORTUNITÉ
D'UN FAIRE
NOUVEAU, À BASE
DE SENTIMENTS
D'APPARTENANCE
À DES GROUPES
DE PAIRS,
D'INTELLIGENCE
COLLECTIVE ET
DE COCONCEPTION.

d'une crise, au sens où le présent est précipité dans le passé du fait d'une accélération rapide et impensée d'un futur déjà à l'œuvre. C'est cette situation qu'il faut analyser en faisant la part des choses entre la déploration réactionnaire et l'analyse critique, sauf à courir le risque de chevaucher la première en croyant pratiquer la seconde. L'enjeu porte d'ailleurs au-delà des enseignants ou des parents ; il implique également tous les acteurs du travail, tant les enjeux professionnels – gestes, savoir-faire, apprentissages, qualifications – touchent aux réalités de domination ou d'émancipation dans le champ social et politique.

Un monde de plus en plus placé sous le signe du « co »

Car les façons de transmettre, loin d'être une simple reproduction de savoirs ou de valeurs issues de la famille et de la tradition, relèvent toujours d'un processus d'échange. Elles préfigurent des avenir en formation, une modernité possible. En ce sens, elles s'émancipent de leur propre tradition en émancipant leurs acteurs, enseignants, enseignés. Les révolutions technologiques en cours favorisent ainsi des pratiques pédagogiques qui résonnent au diapason d'aspirations sociales, individuelles mais aussi collectives. Si les communautés d'apprentissage ont toujours existé, elles prennent une expansion et une allure sans précédent du fait des réseaux numériques, inventant ou réinventant des formes nouvelles de sociabilités formatives¹. L'individu est au centre de ce processus : il surfe sur Internet, consulte un tutoriel, s'inscrit sur un Moco (*massive open online course*). Cet individualisme est donc hautement socialisé et acteur d'un monde de plus en plus placé sous le signe du « co ». Un monde où les mises en commun, le partage, la coopération, le collaboratif sont portés par les réseaux, les logiciels, les mécaniques d'offres et d'échanges, qu'il s'agisse de biens, d'idées, de projets et, bien sûr, de formation. Cette nouvelle donne peut être traumatisante : elle est porteuse de remises en cause de certitudes, de modèles verticaux d'autorité et de management. Elle bouscule les rôles et les frontières entre enseignants et enseignés, entre institutions éducatives, entre communautés d'apprentissage. Mais elle constitue aussi, de fait, l'opportunité d'un faire nouveau, à base de sentiments d'appartenance à des groupes de pairs, d'intelligence collective et de coconception. ◀

Louis SALLAY

Comment interroger la transmission ?

Transmettre, former, être formé : toutes ces notions sont aujourd'hui sur le devant de la scène. Dans l'institution scolaire, tant vis-à-vis des élèves que des enseignants. Mais aussi dans l'entreprise, où la maîtrise des savoirs et des compétences reste plus que jamais un enjeu de liberté. Comment les penser de façon contemporaine et offensive ?

PARTICIPANTS :

– **DOMINIQUE BUCHETON**, PROFESSEURE HONORAIRE DES UNIVERSITÉS, PROFESSEURE ÉMÉRITE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DU LANGAGE.

– **PATRICK DALMAS**, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UGICT-CGT DE RENAULT TRUCKS.

– **PHILIPPE GOÉMÉ**, PROFESSEUR FORMATEUR À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION.

– **MURIELLE MORAND**, FORMATRICE CHEZ BIOMÉRIEUX, MEMBRE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'UGICT-CGT.

– **PIERRE TARTAKOWSKY**, OPTIONS.

– **Options** : *L'idée d'une « crise de la transmission » est omniprésente. Elle caractériserait une société trop permissive et en déclin, du fait de générations polarisées par les seules technologies du numérique. Comment appréciez-vous cette notion ?*

– **Dominique Bucheton** : Je me demande si nous ne sommes pas plutôt devant une absence abyssale de réflexion sur ce que pourrait être la transmission. Comme si transmettre avait longtemps été un impensé, un simple faire. On a besoin, de fait, de renouveler les termes du débat, de s'interroger sur ce que c'est que le développement professionnel, dans le contexte social, économique, de mutations qui est le nôtre. Dans l'Éducation nationale, on continue à faire comme avant, avec des aménagements à la marge, parce qu'il faut composer avec des habitudes, des postes, des chasses gardées. Or, cela obère tout questionnement sur les conditions du développement professionnel. Pourquoi certains de nos jeunes professeurs sortent-ils de formation extrêmement performants et d'autres non ? Pourquoi certains ont-ils pu se développer et pas d'autres ? La réponse ne va pas de soi. Mais on sait qu'un stagiaire affecté à un établissement très difficile va développer des angoisses, des résistances. Son développement sera plus lent, moins achevé que celui d'un stagiaire nommé dans un établissement, disons, normal. Celui-là va rencontrer des formateurs, des accompagnants, il va pouvoir discuter... Dans un système où l'on se retrouve vacataire, contractuel, avec trois classes dans trois établissements différents, le développement va être d'autant plus difficile. La qualité de la transmission tient donc moins à l'apprentissage en tant que tel qu'au contexte global dans lequel les sujets apprenants se construisent. Cela interroge la transmission de gestes, de protocoles, mais aussi de valeurs. Chaque métier a élaboré les siennes, autour de l'identité professionnelle. Par exemple, les

enseignants ont un désir de réussite pour tous leurs élèves. Cela a un rapport avec l'idée de démocratisation, de responsabilité dans les succès et les échecs. Il en va de même pour les infirmiers vis-à-vis des patients... Une fois chez soi, chacun s'interroge en restant d'une certaine façon dans le travail, parce que les valeurs qui le structurent demeurent activées. Or, elles se construisent dans les collectifs avec lesquels on travaille. C'est cette transmission-là qui est mise en crise.

– **Patrick Dalmas** : À la question « comment devient-on professionnel ? », j'ai envie d'ajouter : « comment le reste-t-on ? » Dans l'industrie mécanique, les technologies changent si souvent et rapidement qu'il est difficile de maintenir son niveau de professionnalisme. Longtemps, la transmission s'est faite de l'un à l'autre, de l'ancien au nouvel arrivant. Aujourd'hui, c'est parfois le nouveau qui montre à l'ancien comment ça se passe. Cette inversion ne va pas sans poser problème et il faut parfois s'expliquer avec les uns et les autres, faire admettre que chacun a sa place dans ce processus de transmission. Cette tension renvoie au déficit de valeurs, à une perte de ce côté-là. Est-ce dû au temps, à la rotation des personnes ? En tout cas, cela touche au cœur du métier et angoisse. La transmission technique, ça se récupère toujours ; les valeurs de métier – l'histoire de l'objet qu'on construit, sa fonction sociale, son utilité –, c'est plus difficilement récupérable. Certes, les jeunes arrivent avec leurs propres valeurs, mais elles sont souvent liées à la technologie qu'ils maîtrisent, pas au métier. C'est là où il nous faudrait trouver des relais.

– **Philippe Goémé** : Si une crise est une mutation rapide et douloureuse, il y a crise. L'école est confrontée non pas à des problèmes nouveaux mais à des questions que l'on ne se posait pas avant, à des problématiques éducatives nouvelles. Par exemple, la non-conformité de nos



LA QUALITÉ DE LA TRANSMISSION TIENT MOINS À L'APPRENTISSAGE EN TANT QUE TEL QU'AU CONTEXTE GLOBAL DANS LEQUEL LES SUJETS APPRENANTS SE CONSTRUISENT. CELA INTERROGE LA TRANSMISSION DE GESTES, DE PROTOCOLES, MAIS AUSSI DE VALEURS.

élèves à des normes scolaires attendues. C'est vrai, ils ne correspondent pas à l'idée de collège en vigueur lorsqu'il a été conçu. Là encore, on est sur les valeurs. L'éducabilité de tous a-t-elle toujours été sincèrement partagée ? Pas sûr. Viennent les temps difficiles et d'autres valeurs surgissent, moins démocratiques, qui pèsent sur la conception qu'on va avoir de sa fonction. L'école a une fonction sociale ; l'industrie, économique. Mais quelle place y occupe-t-on et comment ? C'est loin d'être clair. Le référentiel des enseignants par exemple, préconise le travail en équipe, le montage de projets, l'innovation et le travail en partenariat. Mais où apprend-on cela ? Travailler en équipe, ce n'est pas du geste. C'est une conception et une culture du métier : je ne travaille pas seul dans ma classe. Innover, c'est une culture de liberté : je suis autorisé à imaginer des choses. Il s'agit donc de former non pas uniquement à des gestes professionnels, finalement assez faciles à transmettre, mais d'introduire à un sens, celui d'une culture de métier, laquelle ne prend elle-même toute sa signification que dans le cadre plus large d'une intelligence du fonctionnement social.

– **Murielle Morand** : L'idée de crise générationnelle me fait toujours un peu sourire. Nous sommes aux prises avec des différences culturelles, des apprentissages différents, des niveaux

également très différents. Ma fille, qui est en première, apprend en biologie ce que j'apprenais en licence... Ces générations sont différentes comme nous étions nous-mêmes différents de nos propres parents. Je forme des bac + 6, bac + 7, des gens capables de réfléchir, d'innover. Le seul « problème », c'est qu'ils sont largement meilleurs que moi en informatique. Mais c'est aussi un avantage : ils améliorent mon niveau pendant que je les forme à la biologie, à la bactériologie. Les évolutions technologiques ne sont pas un problème, tant qu'on ne nous contraint pas à y faire face dans un contexte de rétraction du temps, des statuts, de précarité... Notre métier consiste à apporter des outils qui vont améliorer la détection de certaines maladies, soulager les patients. Lorsque je forme les techniciens à de nouvelles machines, j'ai affaire à des gens en attente, désireux d'apprendre. Le souci, c'est que notre travail vise à remplacer des êtres humains par des machines. Pour cela, on aliène les premiers aux seconds, en appauvrissant l'intelligence du travail vivant et en ramenant la personne à un statut d'assistant de machine. D'où beaucoup de souffrance chez eux et de doute chez moi. Cette tension alimente une angoisse permanente : ont-ils bien tout compris, seront-ils à leur tour capables de former d'autres personnes, ai-je été à la hauteur ?

TABLE RONDE

Comment interroger la transmission ?

... – *Les changements sociétaux sont d'une telle ampleur que le champ de la formation apparaît en proie à des difficultés récurrentes, à un mal-être affectant les pratiques et la légitimité des acteurs. Est-ce fatal ?*

– **Dominique Bucheton** : La crise, si crise il y a, est politique et idéologique. Les cultures professionnelles, les métiers ont besoin de changer, c'est évident. Les enseignants ont besoin d'une révolution culturelle complète de leur conception de l'autorité, du savoir... Mais ce qui domine dans notre société n'est ni l'épanouissement individuel ni le progrès social pour tous. On subit plutôt un discours manipulateur, nostalgique d'une école qui n'a en fait jamais existé, et qui vise au fond à justifier une sélection féroce, qui fabrique du déchet en masse. Là, la formation est interpellée sur ses responsabilités : s'agit-il de former à des gestes ou de former des gens réflexifs, armés d'une conscience professionnelle nourrie de savoirs sur la société ? Maîtriser un savoir professionnel, c'est savoir ce que l'on fait, à quoi ça sert, comment ça s'est transformé, d'où ça sort et où ça va. D'une certaine façon, le syndicalisme, dans l'industrie, a fabriqué ce type d'individu compétent sur les savoirs professionnels, les logiques de l'entreprise, ses fonctionnements, sa finalité productive mais aussi sociale... Bref, une intelligence du travail qui, dans l'idéal, devrait être appropriée bien plus largement que par les syndicalistes.

– **Patrick Dalmas** : Derrière le rythme des changements se profile l'enjeu de la maîtrise du temps. À mes yeux, c'est une question fondamentale. On n'a plus le temps de partir en formation. On compense avec des petits films sur Internet, des nuggets, du e-learning. C'est peut-être très bien pour donner envie, mais la formation, c'est une pratique. Il faut expliquer aux gens comment faire, leur faire faire en leur laissant le temps de se tromper, ce qui est trop souvent oublié. Aujourd'hui, on fait du formatage, du copié-collé. C'est aussi frustrant pour le formateur que pour le formé. Avec d'autres managers, on essaye de bâtir de nouvelles formations mais on a du mal avec le fait qu'il faut faire sortir les gens, opérer une coupure de deux ou trois jours avec le lieu de travail. À une époque, le management servait à formater le temps ; aujourd'hui, la



Murielle Morand.

pression du temps est telle qu'elle fait office de management.

– **Philippe Goémé** : Trop souvent, l'exaltation du potentiel par ailleurs formidable de la technologie aboutit à confondre sciemment l'intelligence de la formation avec du geste, de l'ingénierie de transmission. Or, ce n'est pas la même chose. Cette approche vise à occulter un changement de paradigme. Nous ne sommes plus à l'époque où chacun vivait plus ou moins spontanément son rôle professionnel comme une valeur ajoutée à la société, où l'école formait des citoyens émancipés qui allaient pouvoir faire des choix intelligents et réfléchir parce que formés. Aujourd'hui, les autorités luttent contre le décrochage scolaire parce que, tout compte fait, elles l'estiment trop coûteux. On bascule d'un paradigme aux allures et aux objectifs humanistes, à un autre, ouvertement gestionnaire, utilitariste, dont les objectifs sont présents et actifs à l'intérieur de l'institution scolaire. Ce qui, comme formateurs, nous inscrit dans une double tension très forte : sur les objectifs, puisque nous formons bien au-delà de ce nouveau paradigme. Sur notre légitimité à porter des valeurs émancipatrices, inséparables du fait d'être formé.

– **Murielle Morand** : Chez Biomérieux, nous transmettons de fait dans un contexte où, entrée en bourse oblige, le rendement financier ne cesse de peser sur le management et la formation. En bout de chaîne, on se rend de plus en plus compte que les intérêts qu'on nous demande de servir sont en décalage avec les besoins de santé. Anecdote : mon N+1 me dit, navré : « Murielle, tu fais trop de qualité. » Une aberration dans un secteur où une erreur peut causer la mort de quelqu'un. Par qualité, il entend ce qui est au-delà des formations proprement dites : les partages d'expériences, les appropriations informelles, les échanges de services... C'est que le contexte est au chronométrage des tâches, aux changements d'horaires contraints, avec, à la clé, une perte de sens et toute une symptomatologie

L'ENJEU DE LA MAÎTRISE DU TEMPS EST UNE QUESTION FONDAMENTALE. ON N'A PLUS LE TEMPS DE PARTIR EN FORMATION. ON COMPENSE AVEC DES PETITS FILMS SUR INTERNET, DES NUGGETS, DU E-LEARNING. C'EST PEUT-ÊTRE TRÈS BIEN POUR DONNER ENVIE, MAIS LA FORMATION, C'EST UNE PRATIQUE.



Philippe Goémé.

LA FORCE
DU COLLECTIF
EST QUELQUE
CHOSE
D'INCROYABLE.
C'EST À CETTE
AUNE QU'IL FAUT
REPENSER
LA FORMATION
ET CHANGER
LE REGARD
DE L'ENTREPRISE.
AUJOURD'HUI,
ELLE RAMÈNE
LA FORMATION
À UN COÛT SANS
RECONNAÎTRE
LA VALEUR RÉELLE
DES FORMATEURS.

négative : burn-out, dépressions. Toutes choses qui, au final, aliènent autant l'encadrement chargé de les mettre en œuvre que le salarié sommé d'y souscrire.

– **Quelles lignes de forces opposer à ces tendances lourdes ?**

– **Patrick Dalmas :** Face aux immenses changements qui se profilent dans l'industrie mais qui restent vagues, il faut interroger notre capacité de formateur. À la base, je suis technicien. Je sais former mais est-ce que je sais transmettre ? Pas sûr. La formation devrait être revalorisée, faite par des professionnels ayant une approche sur la façon de transmettre et qui prennent le temps de comprendre les besoins, les situations professionnelles. Nous sommes une multinationale. Pourtant, face à la diversité des cultures, des situations, des raisonnements, on propose un même formatage, qui plus est sous forme de l'apprentissage d'un rôle. Il s'agit d'apprendre pour assumer tel rôle, sans d'ailleurs que le salaire évolue. Pour que l'activité de formation redevienne un service important, il faut de la professionnalisation et de la reconnaissance sociale. À quoi bon former, à quoi bon se former, si nul n'en tire bénéfice ?

– **Philippe Goémé :** Il nous revient d'être offensifs. D'abord sur ce que nous sommes. On nous renvoie toujours l'idée que nous serions immobiles. Qui oserait dire pourtant qu'on fait le même travail qu'il y a trente ans ? Nous sommes en réalité un facteur de progrès, qu'il ne faut pas confondre avec le mouvement. Nous ne sommes pas dans une logique de conformation mais dans une logique de transformation. Le recours aux technologies n'a d'intérêt que s'il permet de faire réellement autre chose, avec des gens formés à cette autre chose. Si c'est juste chacun chez soi avec un Mooc qu'on peut regarder pendant deux heures, on revient au pire du magistral, sachant qu'on n'est même pas tenu de rester devant l'écran... La technologie, alors, n'apporte rien. Si elle permet de mettre les élèves en phases de répétition du décodage, temps nécessaire à la compréhension, et que cela libère du temps d'intelligence pour faire autre chose, c'est intéressant. Tout cela pour dire que la formation c'est un temps. Le simple fait de le revendiquer, c'est déjà énorme.

– **Murielle Morand :** Je travaille avec une population de salariés itinérants, des isolés, sauf lorsque nous sommes en situation de compagnonnage. La communication, chez nous, se fait par conférences téléphoniques. Cela sert essentiellement à nous transmettre des directives : à tel point qu'on doit se mettre en fonction « mute », pour écouter et ne surtout pas pouvoir réagir ! S'il y a une question, on nous suggère



Dominique Bucheton.

de la poser en direct à notre N + 1 : tout vise à isoler. Comme membre du Chsct, j'ai fait circuler un questionnaire sur la souffrance qu'exprimaient ces itinérants. La première demande qui a émergé, c'était de rompre l'isolement, qu'on se voie. Face à un projet de restructuration du temps de travail, nous avons pu organiser, par téléphone, trois jours de grève. La direction n'en est pas revenue. Mais le plus intéressant c'est que ce mouvement a été très formateur, c'est le cas de le dire. On a assisté à une véritable montée de compétences au point que, une fois devant la direction, je n'ai rien eu besoin de dire. Les collègues s'étaient posé des questions, avaient débattu, étudié la loi Travail, élaboré des réponses... La force du collectif a été incroyable. C'est à cette aune qu'il faut repenser la formation et changer le regard de l'entreprise. Aujourd'hui, elle ramène la formation à un coût sans reconnaître la valeur réelle des formateurs.

– **Dominique Bucheton :** Formateur, c'est un métier magnifique, très difficile qu'il faut enfin reconnaître et faire reconnaître, sans hésiter à communiquer le plus largement possible sur sa valeur sociale, collective. Parce que l'on baigne dans une idéologie qui tente par tous les moyens de casser le collectif. Ce n'est d'ailleurs pas tant la question du temps qui est mise en cause par le management que celle de l'élimination des organisations apprenantes : les syndicats, les associations : autant de lieux où l'on continue de penser collectivement. La notion de « faire du collectif » est tout à fait fondamentale. Elle suppose de savoir faire circuler la parole, laisser place à la contradiction, au débat. Est-ce qu'on va développer des individus isolés, cantonnés à leur sphère propre, ou est-ce qu'on va favoriser l'ensemble, l'échange, la discussion qui sont de véritables accélérateurs de l'intelligence ? L'humanité n'apprend pas pour apprendre. Elle apprend pour résoudre les problèmes qui sont devant elle, et ceux d'aujourd'hui sont costauds. On ne va pas les résoudre chacun dans son coin. ◀



Patrick Dalmas.

PARCOURSUP

L'ASCENSEUR SOCIAL DE PLUS EN PLUS ÉTROIT

OPAQUE ET DYSFONCTIONNELLE, LA PLATEFORME PARCOURSUP EXCLUT AUTANT QU'ELLE ORIENTE : L'OUTIL IDÉAL POUR UN GOUVERNEMENT RENONÇANT À LA DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. VIOLENT POUR LES JEUNES, SURTOUT POUR LES PLUS DÉFAVORISÉS.

Parcoursup du combattant, Parcoursupercherie, les mots-clés se multiplient sur les réseaux sociaux, pour dénoncer, avec un humour amer ou une colère noire, les dysfonctionnements, l'opacité, pour ne pas dire les pratiques inavouables cachées derrière ses algorithmes. Quelques chiffres pour un bilan au 13 juin, cinq jours avant la suspension temporaire de l'accès au site, le temps des épreuves du baccalauréat (du 18 au 25 juin). Le ministère de l'Enseignement supérieur se félicite que, sur les 812 053 candidats ayant validé des vœux, 630 526 aient reçu à cette date au moins une proposition. Sauf que la moitié d'entre eux seulement (328 778) ont enregistré une validation définitive. Cela signifie que les autres (265 526) ne se satisfont pas des propositions de Parcoursup, car ils ont obtenu un oui, certes, mais pas dans la filière qui avait leur préférence : sur un plan B, voire Z, un vœu de sécurité formulé sur le conseil de leurs enseignants, par exemple. Pour ne pas rester sans rien...

À noter aussi que 36 222 candidats ont démissionné de la plateforme. Certains d'entre eux ont peut-être obtenu une place dans une filière non répertoriée sur Parcoursup, mais il est fort probable que les découragés soient également très nombreux. Encore plus préoccupant : le décompte du ministère au 13 juin, soit trois semaines après la première publication des résultats, indique que 22 572 candidats toujours inscrits sur le site n'ont reçu que des non à leurs demandes, et que 142 875 n'ont que des « en attente ». Autrement dit, seules 40 % des demandes sont pour l'heure satisfaites. Des centaines de milliers de futurs bacheliers vont donc se présenter au bac sans savoir si l'obtenir leur ouvrira vraiment la porte des études supérieures auxquelles ils

aspirent, ni même s'ils pourront continuer leurs études. Ils ont passé une bonne partie de leurs révisions à consulter avec angoisse la plateforme pour voir si leur classement évoluait, ou, pour certains, à solliciter les rectorats dans la panique quand ils n'avaient aucune proposition.

Encore moins performant qu'Apb !

Près de 13 000 candidats auraient même perdu une proposition, officiellement faute de l'avoir validée à temps, mais souvent aussi, semble-t-il, du fait de bugs dans le système. Difficile donc, d'affirmer que le bilan global est meilleur que celui de la précédente plateforme d'admission postbac, Apb, qui, l'an dernier, dès le premier jour (le 8 juin), avait assuré à 80 % des candidats leur premier vœu... Parcoursup a pourtant remplacé Apb avec l'objectif d'être plus juste, le ministère agitant le chiffon rouge du tirage au sort, ultime recours l'an dernier – même si celui-ci n'avait affecté que 0,4 % des lycéens, dont une bonne partie des situations avaient finalement été réglées. Les bonnes intentions affichées par le ministère de l'Enseignement supérieur – trouver une place appropriée à chacun pour limiter l'échec à la fac – sont d'ailleurs d'emblée apparues suspectes aux yeux de nombreux acteurs de la communauté éducative, et au-delà. Parcoursup fut mis en place dès le 22 janvier, sans concertation et avant même le vote de la loi Orientation et réussite des étudiants (Ore) qui l'instaurait. Depuis, des organisations d'enseignants du secondaire et du supérieur, de lycéens, d'étudiants et de parents d'élèves (Fsu, Cgt, Sud, Fo, Unef, Fidl, Unl, Fcpe notamment) en dénoncent les réelles intentions et le fonctionnement, en particulier l'impossibilité d'examiner réellement en deux mois chaque candidature (7,7 demandes

par candidat soit 6,3 millions de vœux...) et donc de se prononcer de manière juste et égalitaire sur tout le territoire. De nombreuses mobilisations dans les universités en ont dénoncé la logique, et certaines équipes pédagogiques, dans les lycées ou les universités, ont pour leur part refusé d'en appliquer à la lettre les protocoles. Les polémiques se sont poursuivies depuis le 22 mai, jour où les premières réponses aux vœux ont été mises en ligne. Il semble par exemple qu'on se soit moqué des lycéens en leur demandant de rédiger un Cv et une lettre de motivation pour chaque vœu – impératifs chronophages et inutiles, puisque le plus souvent, ils n'ont pas été lus : de nombreux lycéens ont publié sur les réseaux sociaux les lettres farfelues qu'ils avaient rédigées, sans que cela les ait empêchés d'obtenir un oui à leur candidature... De fait, débordés par l'afflux de demandes impossibles à gérer humainement, les établissements supérieurs s'en sont remis à des algorithmes capables de gérer l'ensemble des notes transmises automatiquement par les dossiers scolaires, y ajoutant des éléments de pondération spécifiques à chaque filière, qui font toujours l'objet d'interrogations. Les boursiers ont généralement bénéficié de points de bonus, mais on ne sait pas dans quelle mesure cela leur a permis de remonter dans certains classements.

Liberté de choix, mais pour les « premiers de cordée »

On sait aussi que les vœux d'un lycéen de l'académie de Créteil, de Paris ou de Versailles ne devaient en théorie pas être considérés comme hors académie en cas de demande en Ile-de-France, et qu'il n'y aurait donc pas de discrimination géographique pour la région parisienne. Il semble pourtant que des pondérations non avouables ou « manuelles » aient



notamment défavorisé les lycéens de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne ou de l'Essonne, en se basant sur la prise en compte du lycée d'origine, y compris pour les filières dites non sélectives : ils sont beaucoup plus nombreux en proportion à se trouver avec des « non » ou des « en attente ».

Il y a donc de quoi s'interroger sur le message envoyé à cette génération née en 2000 : 830 000 naissances contre 750 000 en moyenne les années précédentes, un boom démographique qui se poursuit en 2001 et en 2002. Leur arrivée dans les études supérieures était prévisible, mais comme l'a rappelé le président Macron, « l'université n'est pas la solution pour tout le monde ». Ce gouvernement, comme les précédents, n'a pas l'intention d'accroître les capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur, en manque de moyens depuis des années. De 2008 à 2018, l'investissement de l'État français par étudiant, déjà un des plus bas des pays de l'Ocde, a encore baissé de 10 %. Les premières estimations tablent sur 65 000 étudiants supplémentaires à la

rentrée de septembre : le gouvernement n'a plus qu'à espérer que les échecs au bac seront nombreux, ou que certains nouveaux ou anciens étudiants renonceront à poursuivre leurs études ! En particulier les bacheliers pro et technologiques, déjà souvent refoûlés par Apb, et dont des classes entières sont mises « en attente » par Parcoursup qui, même dans les filières courtes, semble d'abord favoriser les bacheliers généraux...

L'Ocde épingle à nouveau la France

Plus question de se donner les moyens d'une démocratisation de l'enseignement supérieur, d'une accession du plus grand nombre à un meilleur niveau de qualification. C'est la fin programmée de l'ascenseur social, sauf pour quelques miraculés jugés méritants qui passeraient les filtres du déterminisme social. C'est la vision du chef de l'État, qui ne se soucie plus que des « premiers de cordée ». Les ambitions et les espoirs d'une partie de la jeunesse sont sacrifiés, mais chaque lycéen, à 17 ans, est jugé « responsable » de son sort

et de son avenir, Parcoursup accentuant la cruauté du verdict en le soumettant à des classements humiliants et absurdes, dépendant parfois d'une moyenne différente à un millième de point près...

Les inégalités sociales n'auraient jamais existé ? L'État s'en lave les mains ! L'Ocde vient d'épingler à nouveau la France comme ayant un des systèmes scolaires les plus inégalitaires parmi les pays développés. Ainsi, en 2015, les 25 % d'établissements les plus défavorisés de France comptaient seulement 19 % de professeurs certifiés ou agrégés, contre 90 % dans les 25 % les plus favorisés ! Les plus mal lotis recourent à des contractuels, recrutés à la va-vite (parfois par Pôle emploi voire sur Leboncoin.fr) et formés en quelques heures, voire pas du tout. Et les récents concours de l'enseignement témoignent que la désaffection pour ce métier se poursuit faute de revalorisation. On peut donc penser que les inégalités territoriales vont s'aggraver avec Parcoursup, les familles les plus aisées de certains départements préférant recourir aux établissements privés. L'enseignement supérieur privé sera également un recours pour les bacheliers insatisfaits des affectations proposés par Parcoursup : le marché privé de l'éducation s'avère très attractif et fort lucratif...

L'accès à une éducation de qualité, à un parcours d'études supérieures enrichissant et à des diplômes reconnus, ouvrant la voie à une vie professionnelle intéressante, à un emploi permettant une bonne insertion sociale, ne sera donc plus réservé qu'à une partie des jeunes, sous pression et sommés de réussir, à défaut d'être, comme les recalés, sans espoir. En France, un bon diplôme reste malgré tout un atout indispensable. Il y a toutes les raisons de s'alarmer du sort fait à la jeunesse et des réactions collectives – ou non – qui pourraient en résulter dans les années à venir. Pour l'heure, les lycéens « en rade » et les autres, par solidarité, sont appelés à porter un brassard noir pendant les épreuves pour protester contre les barrières effectives qui bouchent leur avenir. En espérant que ceux qui oseraient exprimer leur opinion sur ce tri social programmé ne finiront pas en garde à vue pour trouble à l'ordre public. ◀

Valérie GÉRAUD

Découvrez notre restaurant
« Les Terrasses de l'Arquet »
sa vue inoubliable sur la baie
de Marseille et sa cuisine à
l'accent qui chante !

Tél. : 04 42 42 34 51

MARTEGAOU



OFFRE SPÉCIALE
LECTEURS D'OPTIONS

-20%

à partir de 3 nuits
en juin, septembre, octobre

Entre terre, ciel et mer 2 sites d'exception pour un séjour inoubliable !

Ouverts jusqu'au 31 octobre



L'HIPPOCAMPE LES CHALETS DE LA MER



Notre parc résidentiel de loisirs ****
situé au cœur d'un écrin de verdure
piétonnier à 2 encablures du
charmant petit port de Carro, vous
accueille.

- animations, clubs enfants et ados
- piscine de 200 m²
- salle de réception de 210 convives

Notre formule hébergement : chalets
climatisés de 2 à 8 personnes.
Confort et détente sont au
programme !

Les Chalets de la mer
Route de la Tramontane - Carro - Martigues
www.chaletsdelamer.fr
chalets.contact@martegaou.com
04 42 80 73 46



CAMPING DE L'ARQUET CÔTE BLEUE

Découvrez notre site **** entièrement rénové et
situé à l'ombre des grands pins

- emplacements nus pour tentes et caravanes
- mobil-homes de 2 à 8 personnes

Tout est conçu pour vous offrir des prestations de
grande qualité :

- piscine à débordement
- bain à remous
- animations, clubs enfants et ados
- salle de réception de 260 convives



Camping de l'Arquet
Chemin de la Batterie - La Couronne - Martigues
www.larquet.fr • arquet.contact@martegaou.com
Tél. : 04 42 42 81 00



EUROPE

LES SYNDICALISTES DANOIS AU TAQUET!

UN GROUPE DE SYNDICALISTES D'AKADEMIKERNE A RENCONTRÉ L'UGICT POUR ÉCHANGER SUR LA MOBILISATION HISTORIQUE DE CE PRINTEMPS AU DANEMARK ET SUR LA SITUATION SOCIALE EN FRANCE. STIMULANT !

Le 14 mai, l'Ugict organisait un séminaire d'un nouveau genre. Une vingtaine de responsables du syndicat danois Akademikerne (AC), en voyage d'étude à Paris, souhaitaient compléter leur séjour par une rencontre avec le syndicat français. Objectifs : comprendre les réformes menées depuis l'élection du président Macron au travers les analyses de la Cgt, et renforcer les liens avec l'Ugict, dont AC est partenaire au sein d'Eurocadres – c'est une confédération de syndicats professionnels de métiers qualifiés tels que médecin, architecte, ingénieur, enseignants, etc. La délégation a ainsi écouté avec attention un exposé fourni de Marie-Jo Kotlicki, cosecrétaire générale de l'Ugict, sur les réformes et les mobilisations en cours. «*Nous sommes flattés que nos amis danois s'adressent à nous pour décrypter la situation sociale dans l'Hexagone*», explique Marie-Jo Kotlicki. *Pour eux, ce qui se joue en France pourrait avoir des répercussions en Europe, et donc dans leur pays.*» C'est aussi l'occasion pour d'avoir des contacts plus réguliers, indique Nayla Glaise, membre du bureau de l'Ugict et responsable des relations européennes du syndicat : «*Nous observons nous aussi ce qui se passe chez eux, et les syndicats danois sortent d'un conflit historique pour la défense de leurs droits.*»

Un seul slogan : une solution pour tous

Ravis, les Danois sont sortis de cette rencontre avec des éléments de compréhension qui leur échappaient. Ils soulignent que de l'extérieur, les Français sont souvent moqués pour leur promptitude à manifester et à se mettre en grève. Cependant, les récents événements

au Danemark témoignent que même dans un pays à forte tradition de dialogue social, où les taux de syndicalisation dépassent souvent 80 % et où les syndicats sont respectés, les rapports de force se durcissent. Ainsi, ces derniers mois, dans le cadre du renouvellement des accords collectifs triannuels concernant 745 000 fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales. «*Nous nous sommes mobilisés sur plusieurs mesures qui remettent en cause des droits ancrés dans nos organisations du travail et nos cultures professionnelles depuis de longues années*», explique Käthe Munk Ryom, une des responsables aux relations internationales d'Akademikerne. Les municipalités ont à nouveau tenté de remettre en cause le temps de travail des enseignants du primaire, le gouvernement ne voulant pas régler ce contentieux mais ayant fait voter une loi en 2017 qui ouvre la voie pour les employeurs. Un premier conflit s'était, en 2013, soldé par la fermeture des écoles et la mise au chômage technique des enseignants pendant trois semaines ! Par ailleurs, l'ensemble des fonctionnaires est menacé par la suppression de la pause repas payée, ce qui équivaldrait à deux heures et demie de présence au travail en plus sans compensation salariale, soit plus de trois semaines de vacances par an, ou une diminution de facto du salaire horaire de 7,25 % : «*Inadmissible dans un contexte où la pression sur les organisations du tra-*

vail s'accroît sur l'ensemble des agents du service public poursuit Käthe, *et alors que, depuis la crise de 2008, les salaires n'ont pas augmenté plus que le taux d'inflation.*»

Le conflit s'est en effet également cristallisé sur les salaires. Fin 2017, le gouvernement a annoncé une augmentation du salaire des fonctionnaires de 8,6 % au cours des trois prochaines années. Les syndicats ont demandé davantage, en se fondant sur les augmentations prévues dans le privé, et au regard de la modération acceptée ces dernières années. Sur toutes ces questions, les tensions se sont accrues et les mobilisations – unitaires et solidaires – ont pris une ampleur inédite dans tout le pays. Le système danois empêche toute grève tant que les négociations, orchestrées par un médiateur, sont en cours. Faute d'accord avant le 1^{er} mai, les employeurs menaçaient de nouveaux lock-out, et même de ne plus verser les salaires ! Les syndicats étaient quant à eux prêts à des grèves monstres et avaient l'opinion publique avec eux : «*Nous avons su convaincre les Danois qu'une dégradation des conditions de travail dans les services publics toucherait tous les usagers au quotidien*», souligne Käthe.

La paralysie du pays n'aura pas lieu, le gouvernement ne pouvant pas assumer un conflit plus long et plus dur à l'approche d'échéances électorales. Sur les pauses repas et le temps de travail, de nouvelles négociations vont s'ouvrir. Et sur les salaires, les syndicats gagnent + 8,1 % dès cette année ! «*Nous savons désormais que rien n'est définitivement acquis, que nos employeurs seront toujours tentés de rogner sur nos droits et nos salaires par pure logique comptable. Que nous devons être vigilants et combatifs...*»

Valérie GÉRAUD



UGICT-CGT

Calendrier

• Management

Les rencontres de la Mission animation de la recherche (Mar) du ministère du Travail se poursuivent en juin. Le 26, elles seront consacrées au travail à l'ère du numérique en s'interrogeant : « Une (r)évolution du management ? » Elles se tiendront dans les locaux de la Dares, 39-43, quai André-Citroën, Paris 15^e.

• Travail

« Le(s) monde(s) du travail en mutation » est le thème d'une conférence organisée conjointement par la Confédération européenne des syndicats et l'Institut syndical européen. Elle aura lieu du 27 au 29 juin, à l'hôtel Thon Europe à Bruxelles. Au programme notamment : les gagnants et les perdants face à la financiarisation de l'économie ; la digitalisation et la nouvelle économie. En savoir plus sur www.etui.org.

• Ugict-Cgt

Un bureau élargi de l'Ugict-Cgt se réunira les 12 juillet et 8 août. La prochaine commission exécutive est programmée pour le 12 septembre.

• Numérique

Le prochain congrès de l'Association internationale de psychologie du travail de langue française (Aiptlf) se tiendra à Bordeaux du 9 au 12 juillet. Il s'intitulera « Le temps des défis : (R)Evolution du travail et des organisations » et abordera les thèmes suivants : les avancées technologiques, la digitalisation et la robotisation des tâches intellectuelles complexes, l'accélération des nouvelles formes d'emploi (auto-entrepreneuriat, management de transition, portage salarial, télétravail, forfait jours), la porosité croissante des frontières entre vie de travail et hors travail...

Formation

• Stage

Du 24 au 28 septembre, l'Ugict-Cgt organise un stage national sur le thème : « Être responsable Ugict-Cgt, contenu, animation et déploiement de l'activité spécifique. » Il s'adresse aux membres de la commission exécutive de l'Ugict-Cgt, des directions des unions fédérales et des commissions départementales Ugict ainsi qu'aux élus et mandatés des collèges cadres et techniciens. Ce stage, qui aura lieu au centre Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette, poursuit plusieurs objectifs : analyser les problématiques Cgt dans les entreprises et les professions ; identifier les niveaux et leviers d'intervention pour sortir, dans le privé comme dans le public, des logiques de financiarisation de l'économie ; travailler à la construction d'une nouvelle conception de l'entreprise et du management... Un stage sur le même thème sera organisé du 10 au 14 décembre. Pour connaître l'ensemble des formations, notamment thématiques, proposées par l'Ugict-Cgt en 2018, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : www.ugict.cgt.fr/ugict/formation
Contact : formation.syndicale@ugict.cgt.fr

la revue des revues

Histoire « Déclaré mort plusieurs fois avant de toujours ressusciter », grâce notamment à sa « capacité à voir derrière le rideau du capitalisme » : voici Karl Marx, né il y a deux cents ans à Trèves, en Allemagne. C'est ainsi que le décrit *Alternatives économiques*, qui vient de lui consacrer un dossier à travers quatre grands chapitres : l'homme, intellectuel révolutionnaire ; ses concepts, du travail humain à la valeur travail ; son économie politique, corpus toujours d'actualité ; sa postérité, avec une théorie pour l'action. Karl Marx ? Il est le « premier grand théoricien des crises endogènes du capitalisme que l'on attribuait, jusque-là, aux caprices de la météo et aux mauvaises récoltes », écrit l'éditorialiste.

→ « Marx l'incontournable », Les Dossiers d'*Alternatives économiques* n°13, mars 2018.

Protection sociale Où va la protection sociale ? Quelles sont les nouvelles pratiques de financement à l'œuvre depuis une trentaine d'années ? Voici, entre autres, les questions posées dans le dernier numéro de la *Revue française de socio-économie*, publiée par les éditions La Découvertes. Les auteurs y explorent à la fois les évolutions statistiques et les réformes juridiques et financières qui « provoquent les troubles dans la protection sociale. »

→ *Revue française de socio-économie* n°20, 1^{er} semestre 2018.

Droit *Le Droit ouvrier* poursuit son analyse des Ordonnances Macron. Dans son numéro de mai 2018, deux thèmes ont été retenus. D'une part la transmission du patrimoine des comités d'entreprise et d'établissement aux comités sociaux et économiques : si cette transmission procède d'un mécanisme apparemment simple, sa mise en œuvre, montre la revue, risque de s'avérer complexe. D'autre part, la négociation dans les Tpe. Désormais, cette négociation s'inscrit dans un contexte où la capacité de conclure des accords collectifs dans les entreprises dépourvues de délégué syndical a été considérablement élargie.

→ *Le Droit ouvrier* n°838, mai 2018.

Travail Vivons-nous une nouvelle révolution technologique et industrielle ? Est-elle d'une nature différente des précédentes ? Dans les Notes de prospective de l'Institut syndical européen, Gérard Valenduc, chercheur associé, l'affirme : « La phase actuelle de digitalisation de l'économie n'est pas une nouvelle révolution mais le point de basculement entre la période d'installation et la période de déploiement » de la grande vague technologique amorcée quelques décennies plus tôt : une transition difficile et incertaine.

→ *Notes de prospective* n°4, avril 2018.

À retrouver sur www.etui.org

WOLKERS KLUWER

UN ARRÊT QUI NE PASSE PAS

APRÈS LA DÉCISION DE JUSTICE DE FÉVRIER DONNANT RAISON À L'ENTREPRISE, LES SALARIÉS ET LEURS REPRÉSENTANTS ONT DEUX RECOURS POSSIBLES : PORTER PLAINE DEVANT LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE ET SAISIR LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME.



PETER KLAUNZER/MAXPPP

Presque quatre mois après l'arrêt du 28 février 2018, la décision de la chambre sociale de la Cour de cassation donnant raison à la direction de Wolters Kluwer France (Wkf) ne passe toujours pas chez les salariés, au terme de presque dix ans de combat judiciaire. Le litige portait sur un montage financier qui a privé de participation, pendant plusieurs années, les salariés de la maison d'éditions juridiques. C'était en 2007 : « Ils se sont alors sentis spoliés et bernés, témoigne Anne de Haro, déléguée syndicale Cgt. Aujourd'hui, ils ont un fort sentiment d'injustice qui s'explique notamment par la double finalité de ce montage : baisser la rémunération globale des salariés et ne plus s'acquitter de l'impôt sur les sociétés », en s'endettant pour se racheter soi-même.

Par arrêt du 2 février 2016, la cour d'appel de Versailles le reconnaissait, en consta-

tant que « l'opération de restructuration Cosmos était constitutive d'une manœuvre frauduleuse [...] inopposable dans ses effets sur le montant de la réserve spéciale de participation pour les années 2007 à 2010 ». C'est cet arrêt que la chambre sociale a cassé, sans renvoi. Mais moins que la décision elle-même, c'est son motif qui ne passe toujours pas. Pour la Cour de cassation, en effet, la société Wkf ne pouvait pas être condamnée, car le calcul de cette réserve « avait été certifié par une attestation du commissaire aux comptes, dont les syndicats ne contestent pas la sincérité ». Incompréhensible aux yeux des salariés et de leurs représentants : « L'affaire ne porte pas sur une erreur de comptabilité, répond Anne de Haro, il n'y avait pas de motif de contestation car les attestations sont valables et les commissaires aux comptes ont fait leur travail très correctement. Ce que nous dénonçons, c'est

une opération d'optimisation fiscale basée sur un endettement artificiel abaissant à un niveau presque nul le résultat net d'exploitation de la société ».

« La fraude corrompt tout »

C'est à ce niveau que l'arrêt de la Cour de cassation pose un deuxième problème de fond. Car il dit en substance : dès lors que les comptes ont été certifiés, l'entreprise ne peut être condamnée, quand bien même elle serait coupable de fraude ou d'abus de droit. « Nous pourrions attendre d'une décision de justice qu'elle nous propose un raisonnement cohérent. Or ce n'est pas le cas, poursuit la déléguée Cgt. Elle contredit en tout cas, pour nous, un principe fondateur du droit qui est que "la fraude corrompt tout". » Elle ouvre la porte, en outre, à la validation de ce type de montage, dans un contexte de financiarisation des entreprises : « Les salariés

... peuvent donc être spoliés de leur participation via un endettement artificiel; les grands groupes vont faire de l'optimisation fiscale pour baisser la rémunération globale des salariés et se soustraire à l'impôt sur les sociétés.»

« *Second étage de la fusée* », pour reprendre l'expression d'Anne de Haro, la décision est enfin entachée d'un soupçon de conflit d'intérêts. Personne ne nie le droit aux juges de publier des travaux scientifiques rétribués sous forme de droits d'auteur. Mais, dans ce cas précis, ils auraient dû se déporter car trois d'entre eux ayant statué dans cette affaire « *ont travaillé régulièrement pour l'entreprise dans le cadre de formations et de journées d'études* ». C'est ce qu'écrivait, en mars, la déléguée dans une alerte interne, après avoir trouvé leur nom dans le registre du personnel. Dans un communiqué publié sur le site de la Cour de cassation, le président conteste cette « *mise en cause de l'impartialité* » des trois magistrats, au motif qu'ils ne sont « *évidemment pas placés sous un quelconque lien de subordination* », parlant des sommes perçues – quelques centaines d'euros pour une intervention – comme d'un simple « *défraiement* ». Une mise au point qui, pour la Cgt, minimise l'événement en présentant « *une version inexacte tant de l'arrêt que de la nature de la collaboration* » entre les trois juges et Wolters Kluwer France.

Comment faire valoir ses droits ?

Pour les salariés et leurs représentants syndicaux, deux recours sont désormais possibles. Saisir d'une part le Conseil supérieur de la magistrature pour manquement grave au fonctionnement de la justice en raison d'un conflit d'intérêts objectif: une plainte devait être déposée en ce sens. Se tourner, d'autre part, vers la Cour européenne des droits de l'homme, à la fois sur l'impartialité des juges et sur l'accès à la justice, les organisations syndicales étant placées devant l'impossibilité de faire valoir des droits, même en cas de fraude ou d'abus: ils ont jusqu'au 28 juillet pour le faire. À ces deux recours s'ajoute une question au gouvernement: alors que la prochaine loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) doit proposer des mesures favorisant le développement de la participation et de l'intéressement, pourquoi reste-t-il muet sur les conséquences inhérentes à ces montages d'optimisation fiscale? La question devrait s'inviter dans le futur débat.

Christine LABBE

RÉPRESSION INDÉSIRABLE DÉLÉGUÉE SYNDICALE...

L'INSPECTION DU TRAVAIL A AUTORISÉ
LE LICENCIEMENT POUR FAUTE D'ANNE DE HARO.



DR

gagée syndicale... Anne de Haro a exercé tous les mandats. « *Depuis au moins 2009, la direction essaie de me faire partir. Tout ce que je fais leur déplaît* », dit-elle, dans un contexte de financiarisation de l'entreprise et de mise en œuvre, notamment, d'un plan de sauvegarde de l'emploi. La fin des années 2000 est aussi l'époque où se définit le plan d'action dans l'affaire de la participation. Difficile de ne pas faire le lien: c'en est tout cas le sentiment de l'intersyndicale qui dénonce la situation « *inacceptable* » de la déléguée ayant porté ce dossier « *à bout de bras* ».

Un trop long cycle de harcèlement antisyndical

Anne de Haro explique: « *L'entreprise est entrée dans un cycle de cessions. J'ai été vite repérée comme la force qui coordonne les représentants du personnel. Mais les deux tiers d'entre eux, présents il y a quelques années, ne sont plus là, à cause des restructurations mais aussi des départs en rupture conventionnelle ou des licenciements pour inaptitude. Pour ma part, je fais un peu de résistance, même si j'ai clairement compris que l'employeur ne veut plus moi.* » En réalité, sa situation connaît un premier tournant en 2013, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe de managers. Une première négociation a lieu en juillet 2016, alors que son épuisement professionnel est total: « *La direction me propose une transaction; je l'accepte.* » Mais licenciée pour faute pour avoir « *dénigré* » l'entreprise sur Twitter, son licenciement sera refusé par l'Inspection du travail. Durant la procédure, elle est dispensée de travail pour finalement retourner dans l'entreprise en avril 2017, après le refus de son licenciement par le ministère du Travail. Elle se dit alors « *reposée* ».

Un repos qui ne va pas durer longtemps. À sa reprise de poste, on lui confie la réactualisation d'une partie d'un ouvrage sur le droit des étrangers. « *J'ai alors besoin de me remettre à niveau, mais je suis privée des moyens pour réaliser mon travail.* » Au même moment en effet, l'entreprise décide de mettre au rebut la bibliothèque juridique des éditions Lamy et du groupe Liaisons; seuls quelques ouvrages sont sauvés; rien n'a été numérisé. Son service est également privé des codes d'accès aux sites numériques nécessaires. Convoquée à un entretien préalable le 8 février, elle est donc à nouveau sous le coup d'une procédure de licenciement pour faute, la direction lui reprochant de ne pas avoir produit de mise à jour pour la partie de l'ouvrage concernée. « *S'attaquer aux salariés qui défendent les autres salariés en exerçant leur mandat, c'est s'attaquer à tous et toutes* », dénonce ainsi l'intersyndicale. À la mi-juin, l'Inspection du travail a autorisé le licenciement pour faute de la déléguée syndicale Cgt. C. L.

Accords collectifs

Dépôt et publicité des accords

Les conventions et accords de branche, de groupe, interentreprises, d'entreprise et d'établissement sont rendus publics et versés dans une base de données nationale, dont le contenu est publié en ligne dans un standard ouvert aisément réutilisable. Ils sont publiés dans une version ne comportant pas les noms et prénoms des négociateurs et des signataires.

Après la conclusion de la convention ou de l'accord de groupe, interentreprises, d'entreprise ou d'établissement, les parties peuvent acter qu'une partie de la convention ou de l'accord ne doit pas faire l'objet de la publication prévue au premier alinéa. Cet acte, ainsi que la version intégrale de la convention ou de l'accord et la version de la convention ou de l'accord destinée à la publication, sont joints au dépôt. L'employeur peut occulter les éléments portant atteinte aux intérêts stratégiques de l'entreprise.

Les accords d'intéressement, de participation, les plans d'épargne d'entreprise, interentreprises ainsi que les accords sur les Pse et les accords dits de « performance collective » ne font pas l'objet de cette publication (loi de ratification du 29 mars 2018, articles L. 2231-5-1, R. 2231-1 et suivants, D. 2231-2 et suivants du Code du travail).

Publication complète ou non (R. 2231-1-1)

I. L'acte par lequel les parties peuvent convenir qu'une partie de la convention ou de l'accord ne doit pas faire l'objet de la publication prévue au premier alinéa de ce même article est signé par la majorité des organisations syndicales signataires de la convention ou de l'accord et :

- 1) Pour les accords de groupe, d'entreprise et d'établissement, par le représentant légal du groupe, de l'entreprise ou de l'établissement ou pour un accord interentreprises par les représentants légaux de celles-ci ;

- 2) Pour les accords de branche, par une ou plusieurs organisations professionnelles d'employeurs signataires.

Cet acte indique les raisons pour lesquelles la convention ou l'accord ne doit pas faire l'objet d'une publication intégrale. Cette motivation est sans incidence sur la légalité de la convention ou de l'accord.

Les conventions ou accords étendus

De nouvelles règles sont prévues concernant le dépôt et la publicité des accords collectifs conclus depuis le 1^{er} septembre 2017. Les textes prévoient notamment que les accords soient rendus publics sur une base de données nationale.

Michel CHAPUIS

sont publiés dans une version intégrale. Les autres conventions ou accords sont publiés avec l'indication, le cas échéant, que cette publication est partielle.

II. À défaut d'un tel acte, les conventions et accords sont publiés dans une version intégrale, sauf demande de l'employeur ou d'une organisation signataire de suppression des noms et prénoms des négociateurs et des signataires. Cette demande est transmise au moment du dépôt de l'accord par la partie la plus diligente. Les autres signataires peuvent, dans un délai d'un mois suivant le dépôt de l'accord, formuler la même demande.

Cette demande comporte l'indication par le représentant légal du groupe, de l'entreprise ou de l'établissement ou par les représentants légaux dans le cas d'un accord interentreprises ou par l'organisation syndicale signataire du nom, prénom et qualité de son représentant dûment mandaté à cet effet, l'intitulé de la convention ou de l'accord et la date et le lieu de sa signature.

Accords de branche et accords professionnels ou interprofessionnels (D. 2231-2, D. 2231-3)

I. Les conventions et accords de branche et les accords professionnels ou interprofessionnels, ainsi que leurs avenants et annexes, sont déposés par la partie la plus diligente auprès des services du ministre chargé du travail. Le dépôt est opéré en deux exemplaires, dont une version sur support papier signée des parties et une version sur support électronique.

Bibliographie

Michel Miné, *Le Grand Livre du droit du travail en pratique*, 2018, Eyrolles, 29^e édition, 846 pages, 39 euros.

II. Les accords de groupe, d'entreprise, d'établissement et interentreprises ainsi que les pièces accompagnant le dépôt sont déposés par le représentant légal du groupe, de l'entreprise ou de l'établissement ou, pour un accord interentreprises, par les représentants légaux de celles-ci.

III. Le déposant remet également un exemplaire de chaque convention ou accord au greffe du conseil de prud'hommes du lieu de conclusion.

Les conventions de branche et les accords professionnels ou interprofessionnels sont déposés auprès des services centraux du ministre chargé du travail. Lorsque les textes concernent des professions agricoles, ils sont déposés auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Accords de groupe, d'entreprise, d'établissement et interentreprises (D. 2231-4)

Les accords de groupe, d'entreprise, d'établissement et interentreprises ainsi que les pièces accompagnant le dépôt sont déposés sur la plateforme de téléprocédure du ministère du travail.

Lorsqu'une convention ou un accord collectif d'entreprise s'applique à des établissements ayant des implantations distinctes, le texte déposé est assorti de la liste, de ces établissements et de leurs adresses respectives (D. 2231-6).

Pièces accompagnant le dépôt (D. 2231-7)

Le dépôt des conventions et accords est accompagné :

- de la version signée des parties ;
- pour les accords de branche, de groupe, d'entreprise, d'établissement et interentreprises : d'une version publiable. Un récépissé est délivré au déposant.

Accès (R. 2231-9)

Toute personne intéressée peut prendre connaissance gratuitement des textes déposés auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Elle peut en obtenir copie, à ses frais.

Toutefois, lorsqu'une instance juridictionnelle est engagée, copie de tout ou partie de la convention ou de l'accord en cause est délivrée gratuitement à chacune des parties à l'instance qui le demande. ◀

Fonction publique Temps partiel thérapeutique

Le temps partiel thérapeutique est une modalité d'organisation du temps de travail permettant à un fonctionnaire de continuer à exercer une activité professionnelle malgré une incapacité temporaire et partielle de travail du fait de son état de santé. Modalité particulière de travail à temps partiel, il se distingue du droit commun sur deux points : ses conditions d'octroi et de renouvellement et ses modalités de rémunération.

L'article 8 de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017, portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique, a modifié les dispositions relatives au temps partiel thérapeutique prévues aux titres II, III et IV du statut général des fonctionnaires.

I. LES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS

L'accomplissement du service à temps partiel pour raison thérapeutique est ouvert à l'ensemble des fonctionnaires titulaires des trois versants de la fonction publique.

Ces dispositions s'appliquent également aux fonctionnaires stagiaires de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, sauf dans le cas où le stage comporte un enseignement professionnel ou doit être accompli dans un établissement de formation.

Elles ne s'appliquent pas aux autres agents publics tels que les agents contractuels de droit public, ainsi que, pour la fonction publique territoriale, les fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure aux quatre cinquièmes de la durée légale (soit 28 heures pour un temps complet de 35 heures).

En effet, ces agents sont soit, affiliés aux caisses primaires d'assurance maladie et bénéficient des dispositions relatives au temps partiel pour motif thérapeutique

Qui peut autoriser l'attribution d'un temps partiel thérapeutique ?
Lorsque les avis du médecin traitant et du médecin agréé attaché auprès de l'employeur ne sont pas concordants, la question est tranchée par le comité médical ou la commission de réforme.

Edoardo MARQUÈS

instaurées par le régime général de la sécurité sociale, soit régis par des dispositions particulières.

II. LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

Le temps partiel thérapeutique peut être accordé après un congé de maladie, un congé de longue maladie, un congé de longue durée ou un congé pour invalidité temporaire imputable au service :

- soit parce que la reprise des fonctions à temps partiel est reconnue comme étant de nature à favoriser l'amélioration de l'état de santé de l'intéressé ;
- soit parce que l'intéressé doit faire l'objet d'une rééducation ou d'une réadaptation professionnelle pour retrouver un emploi compatible avec son état de santé.

III. LA PROCÉDURE D'OCTROI ET DE RENOUVELLEMENT DU TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

1. La demande de temps partiel thérapeutique

Au regard de la procédure à mettre en œuvre, il est recommandé d'anticiper le plus en amont possible le dépôt de cette demande, de sorte que la décision de l'employeur puisse intervenir avant la reprise ou avant la fin de période de

temps partiel thérapeutique en cours, en cas de prolongation.

Le médecin de prévention est un référent privilégié pour le médecin traitant de l'agent. Il peut ainsi l'aider à mieux prendre en compte les réalités du travail dans le cadre de la rédaction de son avis médical à l'appui de la demande de temps partiel thérapeutique.

La demande doit être présentée par l'agent à son employeur accompagnée d'un certificat médical favorable établi par son médecin traitant.

Le début de la période de travail à temps partiel thérapeutique peut être différé par rapport à la date de reprise, soit pour des raisons médicales, soit compte tenu du temps nécessaire au déroulement de la procédure d'attribution de ce dispositif.

Dans le cas où cette décision serait postérieure à la reprise de l'activité, et dans l'attente de cette décision, l'employeur est tenu de placer l'agent en situation régulière. A cet égard, il est invité à déterminer avec le fonctionnaire et, le cas échéant, le médecin de prévention si, dans l'attente de cette décision, celui-ci souhaite :

- demander à travailler dans le cadre d'un temps partiel sur autorisation ou de droit (ou poursuivre son activité à temps partiel, s'il bénéficiait déjà d'un temps partiel) ;
 - ou encore, travailler à temps plein, par exemple dans le cas où l'agent estime que son état de santé permet une prise d'effet différée du temps partiel thérapeutique.
- L'employeur doit alors informer l'agent des conséquences de son choix sur ses droits à rémunération et à pension de retraite.

2. L'avis du médecin traitant accompagnant la demande

Le médecin traitant examine le fonctionnaire et rend un avis sur sa capacité à exercer ses fonctions à temps partiel thérapeutique, au regard des deux critères fixés par la loi :

- soit parce que la reprise des fonctions à

temps partiel est reconnue comme étant de nature à favoriser l'amélioration de l'état de santé de l'intéressé ;

- soit parce que l'intéressé doit faire l'objet d'une rééducation ou d'une réadaptation professionnelle pour retrouver un emploi compatible avec son état de santé. Le médecin traitant est invité à se prononcer également sur la quotité de temps de travail compatible avec l'état de santé du fonctionnaire ainsi que, lorsque la demande de temps partiel thérapeutique est effectuée en lien avec un congé pour invalidité temporaire imputable au service, sur la durée de la période de temps partiel thérapeutique.

Pour faciliter cette appréciation, le médecin traitant peut utilement se rapprocher du médecin de prévention. L'employeur peut également fournir un descriptif des missions du fonctionnaire et des tâches effectuées par lui.

Le médecin traitant est invité à renseigner le certificat médical inclus dans le formulaire de demande de temps partiel thérapeutique qu'il remet, accompagné des pièces médicales sous pli confidentiel à l'attention du médecin agréé, au fonctionnaire.

3. L'avis du médecin agréé

L'employeur peut se dispenser d'avoir recours à une expertise médicale par un médecin agréé lorsque le fonctionnaire produit un certificat médical émanant d'un médecin qui appartient au personnel enseignant et hospitalier d'un centre hospitalier régional faisant partie d'un centre hospitalier et universitaire ou d'un médecin ayant dans un établissement hospitalier public la qualité de praticien hospitalier.

L'employeur oriente le fonctionnaire ayant formulé une demande de temps partiel thérapeutique vers le médecin généraliste agréé attaché auprès de lui ou, à défaut, vers tout médecin généraliste agréé de son choix.

De la même manière que le médecin traitant, le médecin agréé examine le fonctionnaire et indique si l'exercice des fonctions à temps partiel thérapeutique est justifié.

Le médecin agréé est invité à se prononcer également sur la quotité de temps de travail compatible avec l'état de santé du fonctionnaire ainsi que, lorsque la demande de temps partiel thérapeutique

est effectuée en lien avec un congé pour invalidité temporaire imputable au service, sur la durée de la période de temps partiel thérapeutique.

Lorsque son avis ne concorde pas avec celui du médecin traitant, il joint à cet envoi ses conclusions médicales sous pli confidentiel qui ne peut être ouvert que par un médecin.

Le caractère non concordant des avis médicaux s'apprécie tant au regard de la justification médicale du temps partiel thérapeutique que de la durée de la période de temps partiel thérapeutique (lorsque la demande de temps partiel thérapeutique est effectuée en lien avec un congé pour invalidité temporaire imputable au service) que de la quotité de temps de travail préconisée.

4. L'intervention du comité médical ou de la commission de réforme

Le comité médical ou, quand le temps partiel thérapeutique fait suite à un congé pour invalidité temporaire imputable au service, la commission de réforme est saisi par l'employeur uniquement lorsque les avis du médecin traitant et du médecin agréé ne sont pas concordants.

Le comité médical ou la commission de réforme rend son avis sur la base des mêmes critères que ceux sur lesquels le médecin traitant et le médecin agréé se sont prononcés, à savoir : la justification du temps partiel thérapeutique au regard des conditions prévues par la loi, ainsi que la durée du temps partiel thérapeutique (lorsque la demande de temps partiel thérapeutique est effectuée en lien avec un congé pour invalidité temporaire imputable au service) et la quotité de temps de travail préconisée.

5. La décision de l'employeur

L'employeur reçoit soit le seul formulaire de demande de temps partiel thérapeutique, comportant les avis concordants du médecin traitant et du médecin agréé, soit ce formulaire, comportant les avis divergents des médecins, accompagné de l'avis du comité médical ou de la commission de réforme.

Les différents avis médicaux relatifs au temps partiel thérapeutique ne lient pas l'employeur. Il doit apprécier la demande au regard de ces avis.

La décision de refus de temps partiel thérapeutique est une décision administra-

tive défavorable qui doit être motivée. Elle peut faire l'objet d'un recours gracieux, ou contentieux devant la juridiction administrative compétente.

IV. LA DURÉE DU TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

Les fonctionnaires peuvent être autorisés à accomplir un service à temps partiel pour raison thérapeutique pour une période de trois mois renouvelable dans la limite d'un an pour une même affection.

Cette période peut être portée jusqu'à six mois après un congé pour invalidité temporaire imputable au service, le travail à temps partiel thérapeutique pouvant alors être accordé pour une période d'une durée maximale de six mois renouvelable une fois.

V. L'IMPACT SUR LA SITUATION ADMINISTRATIVE ET LA RÉMUNÉRATION

Le fonctionnaire bénéficiant d'un temps partiel thérapeutique, quelle que soit la quotité accordée, perçoit l'intégralité de son traitement et de l'indemnité de résidence, ainsi que, le cas échéant, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire.

Pour les fonctionnaires de l'État et, le cas échéant, les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, le montant des primes et indemnités est calculé au prorata de la durée effective du service.

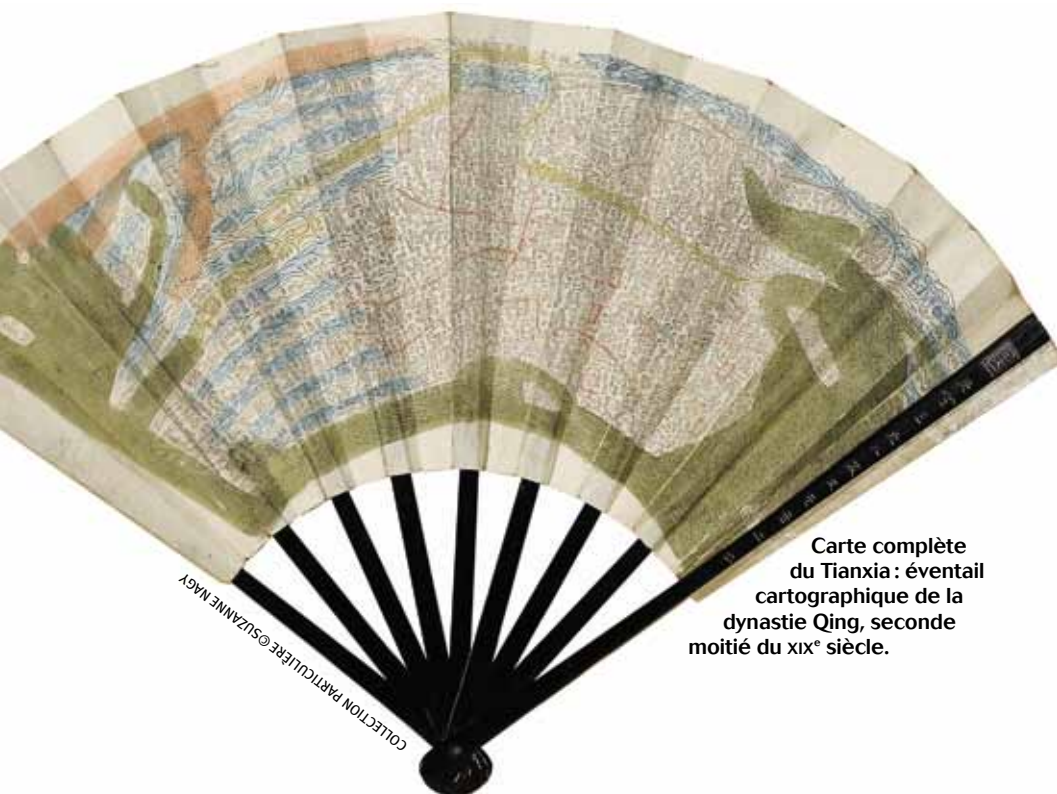
Les périodes de temps partiel thérapeutique sont considérées comme à temps plein s'agissant de :

- la détermination des droits à l'avancement d'échelon et de grade ;
- la constitution et la liquidation des droits à pension civile ;
- l'ouverture des droits à un nouveau congé de longue maladie.

Les droits à congé annuel et des jours accordés au titre de la réduction du temps de travail d'un fonctionnaire en service à temps partiel thérapeutique sont assimilables à ceux d'un agent effectuant un service à temps partiel de droit commun. ◀

PARIS/EXPOSITION

CARTES ET TERRITOIRES D'ASIE AU FIL DU TEMPS



Carte complète du Tianxia : éventail cartographique de la dynastie Qing, seconde moitié du XIX^e siècle.

Au Musée national des arts asiatiques-Guimet a lieu pour la première fois une exposition cartographique. Y sont montrés d'authentiques chefs-d'œuvre, certains très connus, d'autres inédits, tous témoignant de la richesse de différentes traditions (Chine, Japon, Corée, Inde, Vietnam...) et de féconds échanges entre ces régions en même temps qu'entre l'Asie et le reste du monde. « Le monde vu d'Asie. Au fil des cartes » s'attache à une autre histoire de la planète, en épousant le point de vue d'un continent qui, hier comme aujourd'hui, se situe au centre du monde.

Longtemps vues comme des documents insolites et exotiques, ces cartes et figurations iconographiques (peintures, gravures, manuscrits, objets divers) apparaissent ici, désormais, comme de véritables œuvres d'art et de précieuses sources historiques, qui éclairent le rôle décisif de l'Asie dans le processus complexe de mondialisation du XV^e jusqu'au XX^e siècle. Sont donnés à voir les conceptions cosmographiques, les routes de pèlerinages, les itinéraires de découvertes, les traces d'épopées impériales, les projets urbains, les expansions coloniales, autant de phénomènes culturels et de pratiques sociales qui ont participé à « l'invention » de l'Asie. Ces cartes et ces objets spatiaux révèlent à l'envi l'ensemble des processus de perceptions et d'identités asiatiques, qui permettent, entre autres, d'appréhender plus finement les univers socioculturels de ces contrées et leurs rapports avec l'ailleurs. Il y va de l'élargissement progressif des horizons de la géographie asiatique et de l'influence réciproque des cartographes d'Asie et d'Europe.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 10 SEPTEMBRE, MUSÉE NATIONAL DES ARTS ASIATIQUES-GUIMET, 6, PLACE D'ÉNA, PARIS 16^e. WWW.GUIMET.FR

PARIS/FESTIVAL
POUR S'OCCUPER
LES SOIRS D'ÉTÉ

Le festival Paris l'Été, qui veut associer « arts, scènes & sun », aura lieu du 16 juillet au 4 août. Quant au théâtre, on relève notamment les titres de la pièce *Italienne avec orchestre*, mise en scène par Jean-François Sivadier (9-28 juillet à la Mc93 de Bobigny), *Ça ira (1) fin de Louis*, de Joël Pommerat (16-20 juillet au Centquatre, Paris 19^e) qui s'attache à revisiter dans la salle un épisode brûlant de la Révolution française, et *Illiade*, d'après Homère, joué par un groupe de détenus sous la direction de Luca Giacomoni (le 3 août au Monfort, Paris 15^e). Dans *Options* n° 628, Martine Hassoun a largement traité de cette création. Le 21 juillet à 19 h 30, la funambule Tatiana-Mosio Bongonga remontera les pentes de la butte Montmartre jusqu'à la basilique du Sacré-Cœur sur un fil, à 35 mètres du sol. Ce sont là quelques éléments d'un riche programme, dans lequel la danse n'a pas la part maudite.

• POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS : FESTIVAL PARIS L'ÉTÉ, 106, RUE BRANCION, PARIS 15^e. WWW.PARISLETE.FR

SORTIES FILMS

Opération Beyrouth

BRAD ANDERSON (États-Unis)
Au Liban, dans le chaos des années 1980, un couple d'Américains a voulu adopter un orphelin palestinien. On va de checkpoint en embuscade et d'explosions en rafales de pistolets-mitrailleurs, ce qui donne à la fin un thriller politique fort bien documenté sur toutes les factions impliquées dans la tourmente, y compris le Mossad.

Cinq et la peau

PIERRE RISSIENT (France)
Ce film de 1981 a été présenté à Cannes en hommage à son réalisateur, grand cinéophile. Comble de malchance, Pierre Rissient (1936-2018) s'est éteint à la veille de la projection. Il s'agit de l'errance d'un homme (Féodor Atkine), obsédé par les femmes, dans les rues de Manille. Un commentaire très littéraire en voix off accentue la singularité de l'œuvre.

Reprise

HERVÉ LE ROUX (France)
En 1995, le cinéaste, mort il y a un an, rencontra de nouveau les ouvriers de l'usine Wonder de Saint-Ouen, déjà filmés en 1968. Un document de première main sur l'histoire ouvrière.

EYMOUTIERS/PEINTURE LE MONDE D'IMAGES À L'INFINI D'UN ERRÓ TRÈS POSITIF

Sous le titre « La confusion du monde », l'espace Paul-Rebeyrolle, sis dans le Limousin, à Eymoutiers, expose une trentaine d'œuvres – depuis la fin des années 1950 jusqu'à aujourd'hui – de Guðmundur Guðmundsson, dit Erró, né en 1932 en Islande. Erró est un peintre tenant du mouvement de la figuration narrative, aujourd'hui à la tête de centaines de toiles bourrées d'images mises en opposition dialectique. « *On est cerné par les images, dit-il, impossible de leur échapper.* » Sa peinture, de son propre aveu, constitue « un moyen de tenter de découvrir la signification d'un monde confus ». L'espace Paul-Rebeyrolle est un musée et un centre d'art axé autour de l'œuvre puissante et généreuse de l'artiste (1926-2005), natif d'Eymoutiers, qui a donné son nom à l'établissement. **Antoine SARRAZIN**

• JUSQU'AU 25 NOVEMBRE, ESPACE PAUL-REBEYROLLE, EYMOUTIERS.
WWW.ESPACE-REBEYROLLE.COM



Erró, *The Carts of Badman*, 2015.
Peinture glycérophthalique sur toile, 234 × 194 cm.



ADAGP PARIS, 2018 / FRANÇOIS FERNANDEZ/CCC.

Kader Attia, *Untitled*, 2009. Installation, couscous,
20 moules, peinture acrylique noire, 15 × 400 × 400 cm.

VITRY/KADER ATTIA UTOPIE ET CITÉS-DORTOIRS

Dans son exposition « Les racines poussent aussi dans le béton », Kader Attia, né en 1970 à Dugny (93), livre de multiples pistes de réflexion sous forme d'un parcours initiatique, sur des thèmes qu'il explore depuis des années, à savoir les grands ensembles devenus cités-dortoirs. Que reste-t-il de l'utopie ? Et quelle relation peut-on entretenir avec ces espaces, dans son histoire et ses racines ?

• JUSQU'AU 16 SEPTEMBRE, AU MAC VAL, MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DU VAL-DE-MARNE, PLACE DE LA LIBÉRATION, À VITRY-SUR-SEINE (94). WWW.MACVAL.FR

LA VILLETTE/CINOCHE CHANTONS EN PLEIN AIR

Au parc de la Villette, dans la prairie du Triangle, ce sera, en plein cœur de l'été, la 28^e édition du Cinéma en plein air, sous le titre « Si on chantait ? » Installés sur des transats, dotés de couvertures, les spectateurs vont pouvoir revoir ou découvrir (sur un écran gonflable de 32 mètres de large sur 18,50 mètres de hauteur !) des films sur le thème de la chanson, comédies musicales et biopics en tout genre. Cela peut aller de *Résiste*, avec Agnès Jaoui, à *La Rivière sans retour*, avec Marilyn Monroe. On verra aussi Jeanne Moreau distillant *Le Tourbillon* dans *Jules et Jim*, ou Anna Karina attaquant *Ma ligne de chance* dans un film de Godard...

• PARC DE LA VILLETTE, 211, AVENUE JEAN-JAURÈS PARIS 19^e, MÉTRO PORTE DE PANTIN, DU 18 JUILLET AU 19 AOÛT, ACCÈS LIBRE. WWW.LAVILLETTE.COM

PARIS/PARFUMS DES EMPEREURS ENCENSÉS

Au musée Cernuschi, musée des arts de l'Asie de la Ville de Paris, on se consacre en ce moment aux « Parfums de Chine », thème d'une exposition sous-titrée « La culture de l'encens au temps des empereurs ». Quelque 110 objets d'art et d'archéologie – du III^e siècle avant notre ère jusqu'au XIX^e siècle –, pour la première fois rassemblés, invitent à un voyage à travers la riche civilisation de l'empire du Milieu. Le visiteur se voit plongé dans un parcours muséographique et sensoriel, ponctué d'expériences olfactives rythmant les étapes de l'exposition. Doté d'une forte aura symbolique, le parfum permet d'aborder de nombreux aspects de la culture chinoise.

• JUSQU'AU 26 AOÛT AU MUSÉE CERNUSCHI,
7 AVENUE VÉLASQUEZ, PARIS 8^e. WWW.CERNUSCHI.PARIS.FR

PARIS/EXPOSITION

LA TOILE EXOTIQUE ET LE PINCEAU COLONIAL

LE MUSÉE DU QUAI BRANLY MONTRE DES TABLEAUX DE LA COLLECTION DU MUSÉE DES COLONIES, DONT IL A HÉRITÉ, EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE ET DES CONTRADICTIONS QUE CELA IMPLIQUE.

MUSÉE DU QUAI BRANLY - JACQUES CHIRAC, PHOTO ENGUERRAN OUVRAY



François-Auguste Biard, *Deux Indiens en pirogue* (vers 1860), huile sur toile 50,2 x 61 cm

MUSÉE DU QUAI BRANLY - JACQUES CHIRAC, PHOTO CLAUDE GERMAIN



Lucien Lévy-Dhurmer, *Le Marocain* (vers 1901), huile sur toile 66,4 x 51,5 cm

Entre le 6 mai et le 15 novembre 1931, dans le temple-palais du musée des Colonies de style art déco édifié près de la porte Dorée par l'architecte Albert Laprade, les visiteurs se pressaient en foule. Ce fut l'unique bâtiment en dur de l'Exposition coloniale internationale de Paris à rester debout après l'événement. Le maréchal Lyautey était le commissaire général de cette manifestation, qui accueillit, en sept mois, 8 millions de visiteurs au bois de

« Peintures des lointains », jusqu'au 6 janvier 2019 au musée du quai Branly - Jacques-Chirac, 37, quai Branly Paris 7^e. www.quaibrnly.fr

Catalogue 272 pages, 210 illustrations, coéd. Skira/musée du Quai Branly, 45 euros.

Vincennes. À l'époque, seul le Parti communiste dénonça l'exhibition éhontée que constituait cette vitrine à la gloire de l'empire colonial français, où l'on présentait comme en cage des ressortissants de territoires occupés. En 1960, le musée fut rebaptisé Musée des arts d'Afrique et d'Océanie. Depuis le 1^{er} janvier 2012, il est devenu Musée national de l'histoire de l'immigration. Les temps changent, plus ou moins rapidement.

Sous le titre « Peintures des lointains », ce sont donc quelque 120 pièces du fonds initial du musée des Colonies, riche de 500 peintures et de 7 000 pièces d'art graphique qui sont exposées aujourd'hui. Les organisateurs de la manifestation,

conscients des contradictions inhérentes à cet héritage, ont pris d'indispensables précautions dramaturgiques quant à la mise en scène de ce patrimoine sujet à caution et, par là même, digne d'être réfléchi.

« La façon dont l'Occident a pensé l'ailleurs »

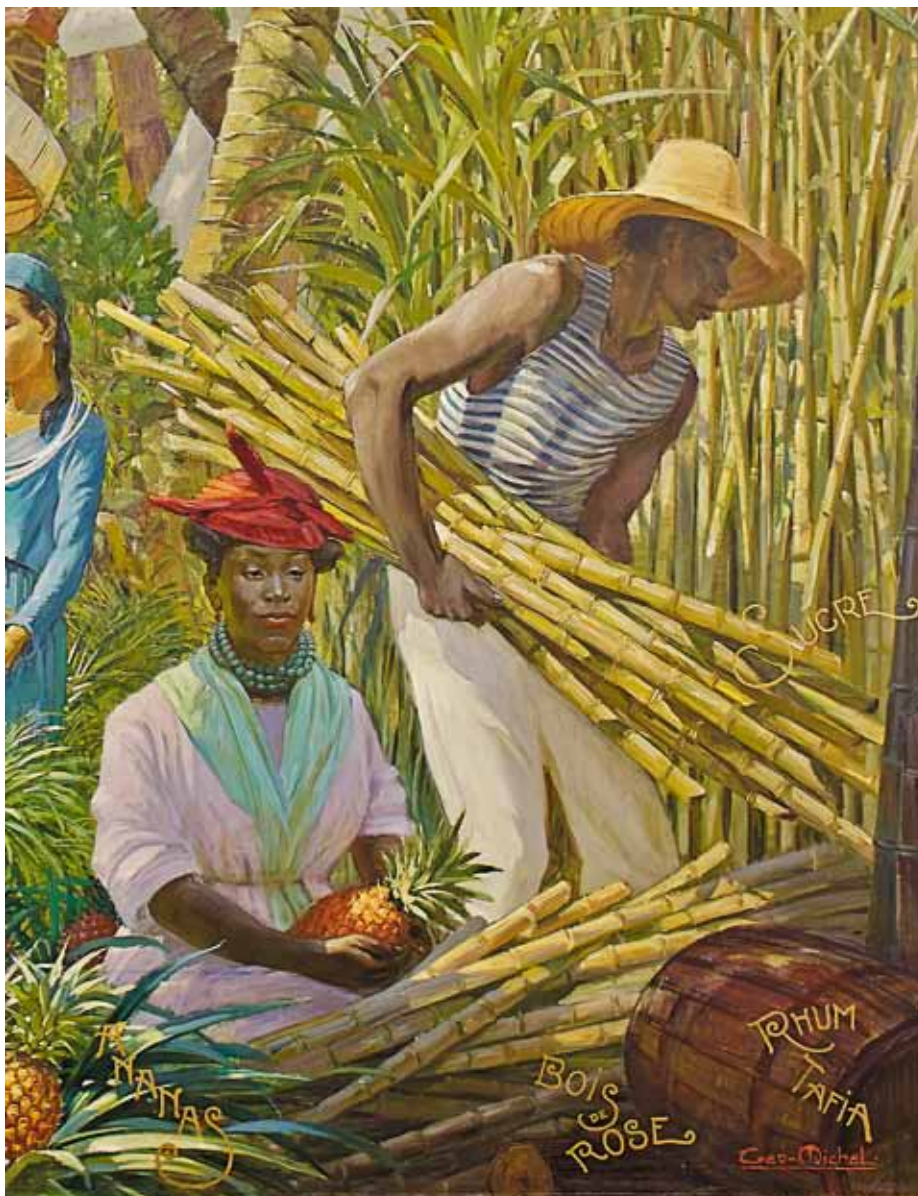
C'est ainsi que dans un numéro hors-série de la revue *Connaissance des arts*, Sarah Ligner, commissaire de l'exposition et responsable de l'unité « mondialisation historique et contemporaine » au musée du Quai Branly, évoque à juste titre « le contexte politique et idéologique dans lequel ces œuvres furent réalisées et

ce qu'elles nous enseignent sur la façon dont l'Occident a pensé l'ailleurs et les autres cultures». Du coup, l'exposition « nous apprend davantage de choses sur nous, les Occidentaux, que sur les prétendus "autres". C'est aussi une invitation à porter un regard délesté de tout a priori sur ces peintures dites "coloniales" qui, au-delà de leur dimension historiographique, revêtent une indéniable qualité esthétique».

C'est que l'ensemble témoigne d'une diversité considérable. Et qui y a-t-il de commun, par exemple, entre *L'Odalisque*, dit aussi *L'Algérienne et son esclave* (1860), d'Ange Tissier, et *Les Principales Productions d'origine végétale* (1931) de Michel-Georges Dreyfus, dit Géo Michel? Dans ce second tableau, au milieu de types humains issus de différentes parties de l'empire, sont écrits en toutes lettres les produits dont il bénéficie (vins, raisin, légumes, alfa, caroubes, tabac, cacao, gomme arabique...). Il y a chez le premier l'amour et le respect du modèle étranger, tandis que le second ne fait qu'illustrer joliment le pillage organisé.

De la pure et simple glorification de l'exploitation coloniale à la quête d'émotions esthétiques neuves, on se déplace sur une délicate balance émotive. Le comble de l'infamie républicaine est atteint avec une toile de 1892 due à Frédéric Régamay, *Les délégués des colonies et M. Jules Ferry* – lesquels sont tous « mâles blancs » comme dirait l'autre. Ferry, qu'on identifie par la moustache et les favoris, trône sous un buste de Louis XIV, qui fait pendant à celui du maréchal Bugeaud, sinistre ordonnateur des « enfumades » dans les grottes de Dahra, au nord de l'Algérie. Au premier plan est étalé un butin d'objets artisanaux indigènes. Dérisoires dépouilles opimes. Brecht affirmait que pour l'essence respective des impérialismes français et britannique, il suffisait de prendre Rimbaud (son *Bateau ivre* lancé sur « des fleuves impassibles ») et Rudyard Kipling dans l'Inde conquise avec son *Livre de la jungle* auquel on ajouterait volontiers *Au cœur des ténèbres* de Joseph Conrad, au commencement de la désillusion. J'y songeais tout au long de la visite devant ces tableaux souvent exécutés par des peintres de la Marine, au gré d'escales en terres éloignées.

L'attrait pour l'exotisme, denrée spirituelle voisine du commerce des épices, très prisée dès le XVIII^e siècle – voir le charmant épisode de l'exposition consacré à Paul et Virginie s'aimant et souffrant en pleine nature vierge dans ce qui est aujourd'hui l'île Maurice – est pour beaucoup dans l'engouement pour le dépay-



MUSÉE DU QUAI BRANLY - JACQUES CHIRAC, PHOTO CLAUDE GERMAIN

Georges Dreyfus, *Les Principales Productions d'origine végétale* (1931), huile sur toile, 308 × 276 cm

« L'exposition nous apprend davantage de choses sur nous, les Occidentaux, que sur les prétendus "autres" ».

sement généralisé d'une « Europe aux anciens parapets » à la rêveuse bourgeoisie éprise de conquêtes. « *Fuir, là-bas fuir* » disait Baudelaire. Et Nerval accomplissant son *Voyage en Orient*, et Chateaubriand avec son *Dernier Abencerage* qui traite du monde arabe, et son *Atala*, dont l'affiche de l'exposition, qui reproduit *Deux Indiens en pirogue* (vers 1860) pourrait être la plus parfaite figuration. À la suite

d'Eugène Fromentin (1820-1876), nombreux furent les artistes à peindre des chameaux, des mosquées, des haltes de caravanes sous les palmiers et autres scènes pittoresques du monde musulman – voir *Café maure près d'Alger* (1854) de Vincent Courdouan (1810-1893).

Approche sincère en toute humanité partagée

On ne peut qu'être frappé, au fil du parcours, par l'extrême diversité des traits de visages, des corps et des costumes, le tout renvoyant à l'omniprésence de la France colonialiste en Afrique, en Asie, dans l'Océanie. On découvre fréquemment des portraits d'hommes et de femmes qui traduisent une approche sincère de l'autre en toute humanité partagée. N'est-ce pas flagrant dans ces trois *Filles kabyles* portraiturées par Marc-...

... Alfred Chataud (1863-1908) qu'on dirait caressées par le pinceau de Renoir? De Lucien Lévy-Dhurmer (1865-1953), on apprécie la dignité du regard brûlant du *Marocain*, dit aussi *L'Étudiant marocain* ou encore *Le Fanatique* (vers 1901) et l'on ne peut rester indifférent devant *l'Homme marquisien tatoué* (vers 1846) à qui Félix Marant-Boissauveur sut prêter une sorte de mystérieuse mélancolie.

Il en est pas mal d'autres de cet acabit, quand le regard droit du sujet peint semble prendre le regardeur à témoin de celui ou celle qu'il ou qu'elle est, en sa présence existentielle prégnante. S'attarder alors face à *Duco Sangharé, Peule*, peinte entre 1920 et 1930 par Fernand Lantoin (1876-1949) ou devant *La Femme kanake* dessinée au fusain vers 1875 par Paul-Gabriel Capellaro. De son côté, Paul Mascart (1874-1958) et son fils Roland (1909-1988), forts de leur empathie pour la culture kanak, ont laissé de la Nouvelle-Calédonie des paysages justes et des visages intenses. De Marie-Claire Tonoir (1860-1934), on aime la farouche beauté de sa *Tête de femme de Biskra* (1899-1900) à la lourde coiffe sur d'épais cheveux bruns.

Une fois installée sur de nouveaux territoires, la puissance occupante peut entamer l'idéalisation des conquérants, missionnaires, militaires, médecins et administrateurs. Grâce au peintre dandy Bernard Boutet de Monvel (1881-1949), on croit tomber en arrêt devant une manière anticipée d'Indiana Jones, qui n'est autre que la représentation bottée, avec casque colonial et saharienne couleur sable, de l'explorateur Georges-Marie Haardt (1884-1932), collaborateur d'André Citroën qui dirigea la première traversée du Sahara. Quant à Pierre Savorgnan de Brazza, explorateur français d'origine italienne qui sut tisser des rapports de confiance avec le peuple téké de la rive droite du Congo, il a été maintes fois portraituré. On le privilégie « *en tenue de brousse* », ainsi qu'il est dit dans le titre de la toile d'Henry Thaddeus (1859-1929) où celui qu'on nomma « *le conquérant pacifique* » est proprement déguisé en Bédouin. Ressemblance anticipée avec Ben Laden. On va devenir fou. Je plaisante. On quitte le musée avec la tête pleine d'images et l'on salue intérieurement le bien-fondé de cette exposition si appréciable, poétiquement désignée comme « *Peintures des lointains* », laquelle fait si bien, à toutes fins utiles, la part de l'art et celle de l'idéologie. ▶

Jean-Pierre LÉONARDINI



Frédéric Regamey, *Les délégués des colonies et M. Jules Ferry* (1892), huile sur toile, 105,5 × 94,6 cm.

On ne peut qu'être frappé par l'extrême diversité des traits de visages, des corps et des costumes, le tout renvoyant à l'omniprésence de la France colonialiste en Afrique, en Asie, dans l'Océanie.



Fernand Lantoin, *Duco Sangharé, Peule* (1920-1930), huile sur toile, 86,8 × 62 cm.



Henry Jones Thaddeus, *Savorgnan de Brazza en tenue de brousse* (1886), huile sur toile, 159,3 × 105,8 cm.

MUSIQUE MÉDIÉVALE

À tous crins

Une seule raison d'acheter le nouvel album de Baptiste Romain et de son ensemble, le Miroir de musique ? *Belicha*. Ou peut-être *Ghaetta*. Sinon *Ar ne kuthe ich sorghe non...* Prenons *Belicha*. Une estampie – danse attestée à partir du XII^e siècle – pour vièle et harpe, d'une durée de neuf minutes, complexe et envoûtante, qui permet de mieux imaginer ce que représentait la vièle à archet au Moyen Âge. Disparue au profit de la famille des violes (dont descendra le violon) au cours du XVI^e siècle, la vièle à archet traversera quatre siècles sans connaître de modifications majeures au plan de sa conception. Placée sous le menton ou appuyée contre la poitrine, elle était l'instrument privilégié des jongleurs et des ménestrels, mais se rencontrait aussi dans le chant, la danse, la déclamation en poésie, la musique savante, religieuse, populaire... Puissant, chaud, profond, le timbre de la vièle à archet peut décontenancer par son aspect râpeux. Mais une fois apprivoisé, il emmène loin, jusqu'aux confins de l'Orient et de la musique arabo-andalouse, dont les formes exquises hantent le sublime *Ar ne kuthe ich sorghe non*, pour soprano et crouth. Le crouth d'origine galloise; la gigue allemande; le rebec, issu de la culture arabe... Baptiste Romain fait voyager dans le temps et l'espace, à travers un dédale de couleurs, de rythmes et d'atmosphères, soutenu dans son entreprise par un plateau de chanteurs qui marient la manière à l'émotion, Sabine Lutzenberger et Grace Newcombe en tête.

• BAPTISTE ROMAIN (DIR.) ET LE MIROIR DE MUSIQUE, IN *SECLUM VIELLATORIS. THE MEDIEVAL VIELLE*. 1 CD RICERCAR, 18 EUROS.

MUSIQUE BAROQUE

La messe n'était pas dite

Passé de mode, Giovanni Battista Pergolese ne le fut jamais vraiment. Mort jeune, à 26 ans, de la tuberculose, sa légende se construisit malgré lui et par-delà ses chefs-d'œuvre, le *Stabat Mater*, bien sûr, mais aussi *La Serva Padrona*, dont la représentation à Paris, en 1752, seize ans après la disparition de son auteur, sera le déclencheur de la « querelle des Bouffons » entre partisans d'un opéra à la française façon Lully et tenants d'une esthétique plus italienne. Certains affirment que Pergolese aurait composé plus de 300 opus. Un chiffre probablement exagéré, même si des partitions continuent d'être découvertes. C'est le cas du motet *Dignas Laudes Resonemus* (qui par certains accents, dans le *Quot Procellae*, notamment, rappellent le *Stabat Mater*) et de la Messe en ré majeur. Giulio Prandi s'est fait une spécialité de redonner vie à des œuvres demeurées enfouies dans les rayons des bibliothèques ou les caves d'églises. Il aura fallu deux ans aux musicologues pour réunir toutes les feuilles de la partition de la Messe en ré. Écrite pour double chœur et orchestre, elle est caractéristique du style de Pergolese: brillante, spontanée, inspirée au plan mélodique. À écouter.

• CORO ET ORCHESTRA GHISLIERI, GIULIO PRANDI (DIR.), GIOVANNI BATTISTA PERGOLESE. *MISSA IN RE MAGGIORE. MOTETTO « DIGNAS LAUDES RESONEMUS »*. 1 CD ARCANIA, 18 EUROS.

2017

Millésime hétérogène

Dame Nature à toujours le dernier mot, disent les viticulteurs – façon poétique d'évoquer les conséquences dramatiques du dérèglement climatique. La vendange 2017 aura été la plus maigre depuis 1945. Sa faiblesse résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs: gel printanier nuisant aux bourgeons, sécheresse estivale diminuant le jus des raisins, épisodes de grêle en juillet et en août, qui s'ajoutaient par endroits à des sinistres antérieurs et parfois même à de fortes pluies au moment des vendanges.

Toutes les régions ne sont pas concernées au même titre, mais la plupart ont souffert. On pense immédiatement au Bordelais, mais le Jura, par exemple, a vu sa production réduite de moitié! Partout, les conséquences sont ressenties plus durement dans les jeunes exploitations et surtout dans les vignobles bio, pratiquant de faibles rendements sur de petits domaines, et ne disposant pas de stock. Gros problème quand la récolte ne permet pas de satisfaire une demande en augmentation!

Mais ce millésime hétérogène peut réserver parfois de bonnes surprises: les beaujolais sont parfaitement réussis; belle récolte de très bon niveau qualitatif en Bourgogne; excellents chinon et bourgueil; faible production en Muscadet mais de superbes vins de garde; belles réussites également dans le Roussillon, dans la vallée du Rhône, dans le Languedoc, dans le nord du Médoc.

Au total, les vignobles épargnés ont produit des récoltes saines, vendangées précocement, d'un bon niveau qualitatif. Plus que jamais cependant, dégustation et tri seront nécessaires. ◀

Georges SULIAC

MARCIAC

Le festival Jazz in Marciac, qui existe depuis 1978, affiche du 27 juillet au 15 août une pléiade d'artistes, dont les trompettistes Lucienne Renaudin Vary, Wynton Marsalis et Ibrahim Maalouf, la chanteuse Fatoumata Diawara, Melody Gardot, Gregory Porter, Joan Baez, Santana, Kid Creole & the Coconuts... www.jazzinmarciac.com

MONTBÉLIARD

Jusqu'au 16 septembre, au musée du château des ducs de Wurtemberg, à Montbéliard, se tient l'exposition « 1925-1935, une décennie bouleversante », qui regroupe 180 tirages originaux et plus d'une centaine de revues de l'époque, issus de prêts exceptionnels des collections Roger-Viollet et de celles du musée Nicéphore-Niepce de Châlon-sur-Saône. www.montbeliard.fr

TOULOUSE

Aux Abbatoirs, 76, allées Charles-de-Fitte, à Toulouse, on peut visiter, jusqu'au 7 octobre, l'exposition « Gravité zéro », qui propose une « exploration artistique de l'espace » conçue en partenariat avec l'Observatoire de l'espace du Centre national d'études spatiales. www.lesabbatoirs.org

MÉMOIRE

Crimes et politique

EN FRANCE,
RÉMINISCENCES
DE LA GUERRE
D'ALGÉRIE ;
AUX ÉTATS-UNIS,
MAGOUILLES
POLITIQUES
ET SOIF
DE VENGEANCE
PERSONNELLE.



Cela semble désormais établi. Chaque mois un ou plusieurs polardeux tirent leur révérence. Cette fois, c'est Jean-François Parot qui nous a quittés, le 24 mai, à l'âge de 71 ans. Ce diplomate de carrière, en poste dans plusieurs ambassades entre 1974 et 2010, débuta dans l'écriture avec *L'Énigme des Blancs-Manteaux* (2000), premier volet d'une série de polars historiques consacrés aux enquêtes de Nicolas Le Floch, un jeune noble breton exilé à Paris et travaillant sous la protection de monsieur de Sartine, lieutenant de police de Louis XV. Plusieurs de ses enquêtes ont été adaptées pour la télévision par un autre polardeux, Hugues Pagan, qui a même écrit des épisodes inédits. Traduit en italien, en espagnol, en anglais, en japonais, en russe et en coréen, le romancier est décédé à Missillac, à 30 kilomètres de Guérande, la ville natale de son personnage.

Le roman *Hunter* est signé Roy Braverman, mais derrière ce pseudonyme se cache en fait Ian Manook, auteur d'une trilogie autour du commissaire Yeruldelgger, qui officie à Oulan-Bator, en Mongolie (cf. *Options*, mai 2014). Premier volume d'une trilogie, *Hunter* est un livre coup de poing dont l'intrigue se déroule aux États-Unis, à Pilgrim's Rest, dans une vallée perdue des Appalaches. Hunter, un demi-sang indien condamné pour des crimes abominables, s'est évadé pour revenir sur les lieux de ses méfaits. Un ancien flic s'en réjouit. Ravagé par le chagrin – il a perdu sa fille assassinée par Hunter – il n'a qu'une idée en tête : accomplir sa vengeance, coincer le meurtrier lui faire avouer l'endroit où sa fille a été enterrée. Mais les événements vont se bousculer et Pilgrim's Rest va plonger dans une folie destructrice. Chapitres courts, écriture serrée, atmosphère glauque, description minimaliste, on en sort Ko debout. Et ce n'est que le premier de la série !

Un roman de Patrick Pécherot est toujours un événement, et la sortie de son neuvième titre, *Hével*, ne déroge pas à la règle. Voilà vingt-deux ans que tout a débuté avec *Tiurai*, un hommage à l'écrivain Jean Amila. Hével (mot hébreu emprunté à *L'Écclésiaste*, qui signifie illusoire, incertain, fuyant) se déroule à deux époques. En janvier 1958, à Dôle dans le Jura, Gus et André transportent des marchandises diverses dans leur « Citron » un camion Citroën à bout de souffle. En toile de fond, la guerre d'Algérie, et la répression policière des manifestations des Nord-

Africains, comme on les appelait à cette époque. Travailleurs immigrés en grande détresse qui font face à la misère « blanche » du cru. En 2018, Gus raconte son histoire à un écrivain qui cherche à savoir la vérité sur un meurtre commis sur le territoire. Il prend son temps, choisit chaque mot, précise chaque détail, bougonne, s'agace face à ce jeune homme qui lorgne sur son portable et qui ne connaît rien de la France des années 1950, celle de l'affaire Dominici, des films de Jean Gabin, une période où la vie allait lentement et prenait son temps. Patrick Pécherot dissèque, de façon romanesque, ce que fut cette période, si proche de nous et à jamais révolue. Son écriture colle aux événements et aux comportements des protagonistes jusqu'au moindre détail. Son imaginaire va à la rencontre de l'Histoire pour nous parler de guerre, de grèves, de racisme, de peur et de bravoure. Ne manquez pas non plus le recueil *Dernier été et autres nouvelles*.

Le roman *Les serpents sont-ils nécessaires ?* écrit par le réalisateur américain Brian de Palma et la journaliste Susan Lehman a fait l'événement le mois dernier. Barton Brock dirige la campagne électorale de Joe Crump, tout en redoutant le pire car son candidat fait un peu benêt face au charismatique sénateur de l'Ohio, Lee Rogers. Pour rééquilibrer les chances de Crump, Brock va tenter de compromettre Rogers, lequel, quoique marié, est un coureur de jupon notoire. Pour le séduire, Brock va utiliser la superbe blonde Elizabeth de Carlo, serveuse dans un McDo. Mais elle aussi veut jouer sa carte et se venger. Les nombreux personnages s'animent avec cynisme sous la plume de De Palma, qui multiplie fausses pistes et rebondissement avec une multitude de petits paragraphes qui ressemblent au découpage d'un film. ◀

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- JEAN-FRANÇOIS PAROT, *LE PRINCE DE COCHINCHINE*, JC LATTÈS, 400 PAGES, 2017, 19 EUROS.
- RAY BRAVERMAN, *HUNTER*, HUGO/THRILLER, 2018, 320 PAGES, 19,95 EUROS.
- PATRICK PÉCHEROT, *HÉVEL*, GALLIMARD/SÉRIE NOIRE, 224 PAGES, 2018, 18 EUROS. *DERNIER ÉTÉ ET AUTRES NOUVELLES*, SCUP, 161 PAGES, 2018, 12 EUROS.
- BRIAN DE PALMA, SUSAN LEHMAN, *LES SERPENTS SONT-ILS NÉCESSAIRES ?* RIVAGES/NOIR, 240 PAGES, 16 EUROS. TRADUIT DE L'ANGLAIS (ÉTATS-UNIS) PAR JEAN ESCH.

LOINTAINS

Correspondances et cheminement



SYLVAIN TESSON
NOUS INVITE
VERS HOMÈRE ;
MARIA CASARÈS
NOUS RAPPROCHE
D'ALBERT CAMUS ;
ÉDOUARD LOUIS
RENOUE
AVEC SON PÈRE.

Que lire cet été si l'on veut échapper aux traditionnels romans d'amour sur fond historique ? Peut-être la correspondance d'une très belle histoire d'amour justement, sur fond historique, celle entre le philosophe Albert Camus et l'actrice des *Enfants du paradis*, Maria Casarès. Ces deux-là se sont rencontrés par hasard sur un boulevard parisien, à la veille de la Libération. La paix les a séparés, puis, quatre ans plus tard, la vie les remit face à face et ils s'aimeront jusqu'à la mort accidentelle de Camus en 1960.

Leurs amours sont faites de séparation et de retrouvailles. Il est marié et court le monde entier. Elle est comédienne et enchaîne les tournées. Ils s'écrivent pour se prouver que le monde est trop petit pour un si grand amour. Plus de 1 000 pages d'échanges, de confidences, de doutes, de remords, d'élan : « *Lorsque je te reverrai*, lui écrit-elle en 1951, *nous ferons connaissance à nouveau. Merveilleuse manière de ne jamais se lasser de nous ; celle de ne jamais trouver le temps d'arriver à bout l'un de l'autre.* » La correspondance de l'un des écrivains les plus célèbres de l'après-guerre et d'une des comédiennes les plus célébrées de son temps dépasse la simple lecture de mots d'amour. C'est aussi toute la vie intellectuelle et artistique qui est évoquée, et surtout les affres de la création puisque Camus se confie à Maria à propos de ses projets d'écriture. Ils s'aiment passionnément : « *Ce n'est plus de l'amour, lui écrit-il, c'est de la transfusion de sang et d'âme.* » Il se sont jurés d'être transparents pour que survive leur amour : « *Une seule idée m'est insupportable, c'est de ne pas te savoir transparent comme je le suis avec toi ; tout le reste, j'essaierai de m'en arranger. Que veux-tu que je fasse d'autre ?* » La dernière lettre de Camus, la veille de sa mort commence par ses mots d'une banalité prémonitoire : « *Bon. Dernière lettre.* » Il pense annoncer son retour. Il annonce sa mort. On ne lit pas la correspondance de Camus et Casarès d'un trait. On en lit quelques pages, quelques lettres, comme si on venait de les recevoir. On picore ce bonheur d'aimer. Il n'y pas d'amour, dit le poète, il n'y a que des preuves d'amour. Ou il n'y a que des lettres d'amour.

Quoi de neuf en littérature ? *L'Iliade et L'Odyssée*, mais cette lecture d'été pourrait en rebuter beaucoup. Il convient donc de trouver une autre porte d'entrée. Celle, peut-être, proposée par Sylvain Tesson dans *Un été avec Homère*. Avec sa fougue et sa

passion habituelles, l'écrivain globe-trotter relit cette œuvre millénaire, la commente, la résume, l'éclaire, s'y plonge et proteste : il veut convaincre son lecteur qu'une fois son livre terminé, il faut se précipiter sur l'autre, le vrai, l'unique pour en découvrir la modernité : « *Nous sommes comme Achille poursuivis par les eaux. Nous ne comprenons pas encore qu'il faut ralentir notre course vers ce gouffre que nous continuons à appeler sottement le progrès.* » Sylvain Tesson analyse le désir de gloire de ces héros qui hésitent entre une vie paisible et une vie pleine de renom mais de fureur. Tesson interroge Homère, le poète aveugle, sur l'Hybris, la démesure, et sur la liberté humaine de ces héros qui semblent des jouets dans les mains des dieux : « *Ainsi donc*, écrit-il à propos d'Achille, *voilà un héros dont le souhait fut d'aller vers son destin. Y aller malgré tout et y aller quand même [...], la liberté consisterait à se mettre en marche vers l'inéluctable.* » Sylvain Tesson ne dit rien de nouveau sur Achille ou sur Ulysse, mais il le dit avec enthousiasme, sincérité et une fraîcheur décapante. Ces héros-là le touchent et l'interpellent, et nous aussi, à sa suite. *L'Iliade et L'Odyssée* l'aident à se réconcilier avec lui-même. quelques jours avec Sylvain Tesson, *Un été avec Homère* et quelques semaines à relire *L'Iliade et L'Odyssée*. Un été bien rempli.

Un mot sur le très beau livre d'Édouard Louis, *Qui a tué mon père*. Ce n'est pas une question. C'est une affirmation. Une dénonciation. L'auteur d'*En finir avec Eddy Bellegueule* rend hommage à son père à qui il ne parla pas pendant des années d'incompréhension pour cet homme qui fut raciste et homophobe. Pour cet ouvrier au dos brisé par la vie, un « *homme qui a vécu à côté de sa vie* ». Pour Édouard Louis, l'histoire de son père est avant tout le récit d'un assassinat politique : « *Oublier ou mourir, ou oublier et mourir de l'acharnement à oublier.* » L'écriture a sauvé Édouard Louis et sauvera son père de l'oubli. ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERT CAMUS ET MARIA CASARÈS, *CORRESPONDANCE 1944-1959*, GALLIMARD, 2017, 1 312 PAGES, 32,50 EUROS.
- SYLVAIN TESSON, *UN ÉTÉ AVEC HOMÈRE*, ÉQUATEURS, 2018, 256 PAGES, 14,50 EUROS.
- ÉDOUARD LOUIS, *QUI A TUÉ MON PÈRE*, SEUIL, 2018, 96 PAGES, 12 EUROS.

SYNDICALISME

Un désir de cinéma

L'ÉCRAN ROUGE, UN OUVRAGE RICHEMENT ILLUSTRÉ D'ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES SOUVENT INÉDITES, EXPLORE LES LIENS OCCULTÉS OU MÉCONNUS ENTRE SYNDICALISME ET CINÉMA, DU FRONT POPULAIRE À LA NOUVELLE VAGUE. ENTRETIEN AVEC L'HISTORIEN QUI A DIRIGÉ CE TRAVAIL, TANGUI PERRON.

– **Options:** *Avec L'Écran rouge, vous montrez que « le cadre favorable à l'émergence d'un des premiers cinémas du monde est le résultat de nombreux combats », pour citer la préface de Costa-Gavras. Comment est né de projet ?*

– **Tangui Perron:** Ce livre est un plaidoyer pour introduire l'histoire sociale et syndicale dans l'histoire du cinéma. Le projet est né il y a une vingtaine d'années, mais a connu une nouvelle impulsion voici un an, lors d'une rencontre réussie entre le Centre national du cinéma (Cnc) et la fédération Cgt du Spectacle, à l'occasion de la 70^e édition du festival de Cannes. En tant qu'historien, j'ai voulu me battre pour un sujet – les liens entre syndicalisme et cinéma – et le définir en rassemblant un arc de chercheurs confirmés ou plus jeunes, de différentes sensibilités. Costa-Gavras, président de la Cinémathèque française, en pose en effet clairement le cadre : il s'agit d'un travail qui plonge le lecteur dans « l'enfance méconnue du cinéma français » en mêlant imaginaire populaire, culture cinéphilique et histoire sociale. Il fait aussi une place aux militants et militantes qui ont

nourri cette histoire collective : certains sont célèbres, d'autres beaucoup moins, souvent méconnus ou oubliés.

– *Le rayonnement du cinéma français, nous montre-t-il, doit beaucoup aux combats menés dans les années 1930, avec notamment les grèves de 1936 et l'occupation des studios et laboratoires au seuil des années 1960. Quel rôle a joué le Front populaire dans cette histoire collective ?*

– Au début des années 1930, avec l'arrivée de réfugiés venus d'Allemagne et d'Europe centrale dans le milieu cinématographique français, Charles Boriaud montre que se développe un syndicalisme corporatiste et xénophobe qui connaît, un temps, un certain succès. De même, dans une contribution éclairant les luttes sociales dans les studios français entre 1936 et 1939, Morgan Lefeuve, enseignante-chercheuse en histoire du cinéma, met en évidence l'existence de courants antagonistes au sein du mouvement syndical avec, notamment, l'existence de syndicats patronaux très actifs. Sans l'effervescence politique et

sociale du Front populaire et le volontarisme de certains, cette histoire aurait pu tout aussi bien basculer dans un monde plus sombre, une dystopie. D'un certain point de vue, Jean Renoir illustre les fluctuations de la période : adhérent d'un syndicat ouvertement opposé à l'intégration des réfugiés venus d'Allemagne, il ne sera proche de la Cgt que très peu de temps. Il est toutefois impossible de réduire ce parcours à l'homme seul : il est aussi le produit d'un contexte économique, politique et social complexe, sous l'influence également de réseaux amicaux, professionnels et familiaux. Sa femme, la grande monteuse Marguerite Houllé, qui a aussi travaillé sur tous les grands films de Jacques Becker (*Antoine et Antoinette, Casque d'or...*), a ainsi joué un rôle important dans sa vie à la fois de cinéaste et de citoyen.

– « **Le salut du cinéma est dans la Cgt** », *dira ainsi Jean Renoir en 1937, dans un entretien à L'Avant-garde. Dans quel contexte prononce-t-il cette affirmation ?*
– Les signes de très grande proximité qu'il émet à cette époque-là avec la Cgt et le



MAXPPP

Parti communiste sont nombreux. Ils sont d'autant plus spectaculaires que, quelques mois auparavant, il était sur des positions davantage corporatistes. Le cinéma français est alors en crise, les deux principales entreprises françaises, Pathé et Gaumont, ont fait faillite. Il faut à tout prix réinventer le modèle économique du cinéma français et ce modèle va à la fois s'appuyer sur un système artisanal et sur l'effervescence de la période. Aux plus belles heures du Front populaire, la Cgt réunifiée, qui syndique non seulement les ouvriers du film mais aussi les techniciens et les réalisateurs, compte quatre millions d'adhérents. Elle est alors perçue comme un moyen d'assainir et de sauver le cinéma. Quatre millions d'adhérents, cela permet aussi de développer des projets. N'oublions pas que Jean Renoir travaille alors sur *La Marseillaise*, perçue comme le film du Front populaire réalisé

Ce livre nous plonge dans « l'enfance méconnue du cinéma français » en mêlant imaginaire populaire, culture cinéphilique et histoire sociale. Il fait place aux militantes et militants qui ont nourri cette histoire collective : certains célèbres, d'autres beaucoup moins, souvent oubliés ou méconnus.

par le cinéaste du Front populaire, à base syndicale et souscription populaire. Il porte aussi le rêve d'une nationalisation des moyens de production et de diffusion, comme en témoigne le générique avec une équipe ouvrière et technique entièrement Cgt, tout comme les figurants. On attendait beaucoup de cette fiction et elle n'a pas forcément tenu toutes ses promesses : elle reflète l'espoir du Front populaire mais aussi son relatif échec, lors de sa présentation sur les écrans français, début 1938.

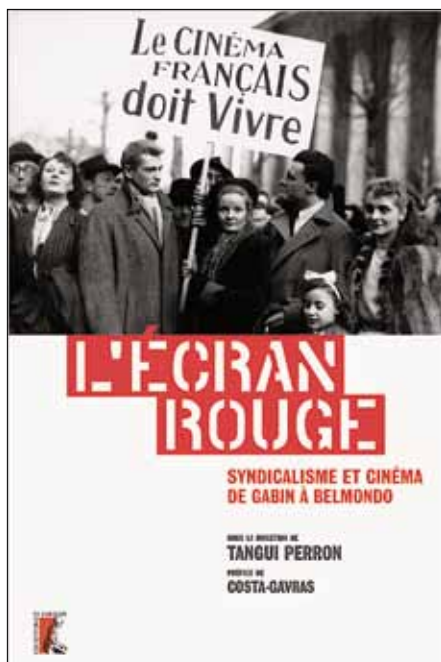
– Justement, on connaît le combat syndical pour les conventions collectives, beaucoup moins le rôle de la Cgt comme productrice de films. Quelle dimension a pris cette action ?

– La Marseillaise est un arbre magnifique qui a parfois caché la forêt. En réalité, le désir de cinéma de la Cgt est très ancien, ...

... avant 1914, avec les premiers essais du Cinéma du peuple. Mais c'est en 1936 que tout change. Les artisans du film rejoignent la Cgt, les acteurs et les metteurs en scène, qui étaient indépendants, font de même. La fédération du Spectacle commence alors à se définir et chaque fédération a davantage de moyens. La diminution du temps de travail et l'obtention des premiers congés payés mettent la question des loisirs et des pratiques culturelles au centre de la vie publique et réveillent le vieux rêve d'un cinéma social. La participation de la Cgt à des créations cinématographiques prend alors la forme d'une trilogie fédérale, en 1938 : *Sur les routes d'acier*, *Les Bâtisseurs* et *Les Métallus*. Chacun veut avoir son film, qui montre avec fierté les métiers, les conquêtes et les revendications syndicales. Ce ne sont pas des films forcément équilibrés, ils ne sont pas toujours réussis. Mais chacun est passionnant à découvrir, et la volonté est là. L'année 1938 est aussi celle durant laquelle la fédération Cgt du Spectacle adopte sa forme définitive en absorbant le Syndicat général des travailleurs du film, après avoir déjà été rejointe par le syndicat des acteurs et par celui des techniciens du cinéma.

– **Les relations entre syndicalisme et cinéma sont aussi marquées par deux temps forts : la « bataille » en 1947 et la mobilisation de 1948 pour sauver le cinéma français. En quoi ces deux moments traduisent-ils une continuité du combat syndical ?**

– En 1939, le festival de Cannes n'a pas lieu. Le rêve du Festival renaît en 1945, mais dans un contexte très différent : comme les Américains peuvent désormais importer leurs films depuis l'Italie qui leur sert de tête pont, ils ne voient plus l'intérêt d'un festival cannois. Il faudra en réalité attendre 1946 pour qu'il s'ouvre et, heureux hasard, l'un des films primés est *La Bataille du rail*, de René Clément, produit par une coopérative ouvrière Cgt : on assiste alors à une sorte de renaissance du cinéma français sur des bases plus sociales et plus coopératives. Très vite pourtant, la situation se complique : la France est confrontée à d'immenses difficultés au sortir de la guerre et, pour les gouvernants, le cinéma n'est pas une priorité. L'édition de 1947 n'aura lieu que grâce à l'implication des professionnels, du mouvement ouvrier, de la population cannoise et de ses élus. En réalité cette « bataille » de Cannes préfigure, un an plus tard, la mobilisation populaire et unanime des métiers du cinéma pour la défense du



cinéma français contre les accords Blum-Byrnes de 1946 et la menace de la concurrence des films hollywoodiens. Cette lutte essentielle contribuera activement à la construction du modèle politique mis en place par les lois d'aide de 1948 et de 1953. Grâce à cette mobilisation, les professionnels du cinéma, acteurs, ouvriers du film, techniciens ou réalisateurs, deviennent des interlocuteurs légitimes de l'État.

– **Une photo « totem » illustre d'ailleurs la couverture du livre : elle réunit sous une même pancarte, le 4 janvier 1948, deux légendes du moment, Jean Marais et Madeleine Sologne, ainsi que deux acteurs émergents, Claire Mafféi et Roger Pigaut, à l'affiche, un an plus tôt, d'Antoine et Antoinette. Quel rôle ont joué les acteurs ?**

– Les grandes vedettes de l'époque sont des membres du bureau V – pour vedettes – du syndicat Cgt des acteurs, un bureau créé sur une idée de l'acteur Fernand Gravey. Ils peuvent agir comme porte-drapeaux de la lutte, porteurs des revendications des ouvriers et des techniciens sur les plateaux ; certains apportent même leur cachet comme Gérard Philipe, proche du Parti communiste, un acteur réellement engagé et militant, parfois avec une main de fer. Il sera l'auteur d'un très beau texte, « Les acteurs ne sont pas des chiens » dans un éditorial publié en octobre 1957.

Tanguy Perron (dir.), *Syndicalisme et cinéma, de Gabin à Belmondo*, L'Atelier, 2018, 240 pages, 30 euros. Préface de Costa-Gavras.

Ce bureau est un outil de la fédération du Spectacle pour populariser les mobilisations tout en ayant, dans le même temps, ses propres spécificités et revendications. Tous les grands noms du cinéma français et du théâtre en ont fait partie : Bourvil et Fernandel de manière fugace, Simone Signoret, Bernard Blier qui avait une vraie fibre syndicale, Jean Gabin qui, lorsqu'il était au bureau V, était très proche d'une base ouvrière et technicienne. S'il ne vient pas sur des bases politiques, Jean-Paul Belmondo, qui a incarné un rôle d'ouvrier dans *Les Copains du dimanche* (1956), sera de son côté président du syndicat des acteurs pendant trois ans, par générosité et volonté de défendre les acteurs, largement épaulé par Michel Piccoli. Il sera en une de *La Vie ouvrière* en 1964. Le bureau V prend une importance particulière au moment de la lutte contre les accords Blum-Byrnes : en 1948, il lui est demandé de mettre en avant ses vedettes dans les mobilisations, qui rencontrent ainsi un écho considérable auprès des spectateurs. Il va progressivement s'étioler au cours des années 1950.

– **Quelle a été la part des femmes dans cette histoire sociale et syndicale du cinéma ?**

– Cette part, importante, est rarement évoquée. Certaines s'imposent d'emblée, comme Simone Signoret, du fait de son engagement syndical, très active au sein des comités de défense du cinéma français et participant à la vie des ciné-clubs : nous lui consacrons un portrait. D'autres ont été oubliées, comme Marguerite Houllé : nous avons voulu réhabiliter la part artistique et politique de cette grande monteuse. Que sait-on en outre des femmes cinéphiles qui ont contribué à la naissance de la Cinémathèque française, en septembre 1936 ? Il faut se méfier des légendes cinéphiliques et de la notoriété concentrée sur quelques personnalités, au détriment des mobilisations collectives et de phénomènes plus complexes qu'il n'y paraît. C'est ce que nous montre Christophe Gauthier, professeur à l'École nationale des chartes, dans sa contribution : ce n'est pas un hasard si la Cinémathèque française est née en 1936, en bénéficiant de l'effervescence de ces années-là ; cette naissance bénéficie en outre d'une cinéphilie féminine, de ciné-clubs de femmes qui étaient très attachés à l'idée de transmission du patrimoine. Or cette histoire-là a, aussi, été complètement occultée.

Propos recueillis par Christine LABBE



INGÉNIEURS, VENEZ INNOVER CHEZ SAFRAN

Depuis des décennies, Safran opère dans les domaines de la propulsion et des équipements aéronautiques, de l'espace et de la défense. Nous savons qu'au-delà des produits de haute technologie que nous inventons, ce sont des relations de confiance que nous tissons chaque jour avec tous nos partenaires. C'est cette confiance qui donne aux femmes et aux hommes de Safran, rejoints par ceux de Zodiac Aerospace en 2018, l'audace d'innover et d'aller toujours plus loin dans des domaines où la technologie compte à chaque instant.

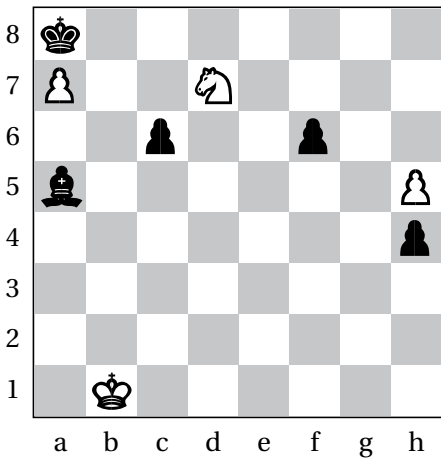
**POWERED
BY TRUST***

safran-talents.com



Tactique

Étude de B. Didrichson. Les blancs jouent et gagnent.



Le secret des Chinoises

« Choisissez un travail que vous aimez, et pas un seul jour de votre vie vous n'aurez à travailler. » **Confucius**

C'est dans les années 1990 que la domination des joueuses chinoises a réellement débuté. Après la chute du mur de Berlin, de nombreux joueurs et entraîneurs issus de l'école soviétique sont allés vendre leur savoir-faire en Europe de l'ouest, aux États-Unis, mais aussi en Chine. L'inépuisable réservoir humain du pays, l'extraordinaire capacité de travail des étudiants ainsi que la compétence des entraîneurs ont rapidement payé. En

trois décennies, les Russes ont formé des jeunes qui sont devenus d'excellents joueurs et aussi de remarquables entraîneurs. Ding Liren, le seul joueur invaincu au dernier tournoi des Candidats, également finaliste de la Coupe du monde, est un exemple. Et il y en a d'autres. Chez les féminines, le résultat est encore plus spectaculaire : Xie Jun ; Zhu Chen ; Xu Yuhua ; Hou Yifan ; Tan Zhongyi ont détenu le titre de championne du monde et, maintenant, c'est au tour de Ju Wenjun. La nouvelle championne de 27 ans a battu Tan Zhongyi 5,5 à 4,5 points. Elle a gagné trois parties pour deux défaites et cinq nulles.

Tan Zhongyi (2522)-Ju Wenjun (2571)

Championnat du monde féminin (2^e partie), Chongqing/Shanghai, Chine, 2018. Partie anglaise.

1.c4 e5 2.Cc3 Fb4 3.d3 Fxc3+ 4.bxc3 d6 5.g3 f5 6.Fg2 Cf6 7.Tb1 c6 8.Cf3 Dc7 9.0-0 0-0 10.Fg5 Cbd7 11.Cd2 h6 12.Fxf6 Cxf6 13.e4 Fe6 14.Fh3 Dd7 15.exf5 Fxf5 16.Fxf5 Dxf5 17.Ce4 Dd7 18.Db3 Cxe4 19.dxe4 Tf7 20.Tfd1 Dg4 21.Txd6 De2 22.Tf1 Ta8 23.c5 Rh7 24.Dd1 Dxa2 25.Db1 Dc4 26.Td2 a5 27.Db6 Dxc3 28.Tb2 h5 29.Ta2 a4 30.Db2 Dxc5 31.Txa4 g6 32.Dd2 Rg7 33.Ta5 Dd4 34.Dxd4 exd4 35.f4 Td8 36.Rf2 b6 37.Ta6 c5 38.Txb6 Ta7 39.f5 gxf5 40.exf5 d3 41.Tc6 Ta2+ 42.Rf3 d2 43.Tc7+ Rf6 44.Tc6+ Re7 45.Td1 Tc2 (les pions noirs vont aller plus vite que ceux des Blancs.) 46.h3 c4 47.g4 hxg4+ 48.hxg4 Tc1 49.Re2 c3 50.Tc7+ (sur : 50.g5 Td5 51.f6+ Rd7 52.Tc4 Te5+—) 50...Rf6 51.Tc6+ Rg5 52.Rf3 Tg8 (un dernier piège, si : 52...Txd1? 53.Tg6+ Rh4 54.Th6+ Rg5 55.Tg6+=) 53.Re2 Th8 54.Td6 Txd1 (54...Th2+ 55.Rf3 Txd1? 56.Tg6+ Rh4 57.Th6+ Rg5 58.Tg6+=) 55.Rxd1 Th1+ (Tan Zhongyi abandonne avant : 56.Rc2 Tc1+ 57.Rb3 d1D+ 58.Txd1 Txd1 59.Rxc3 Rxc4+—) 0-1

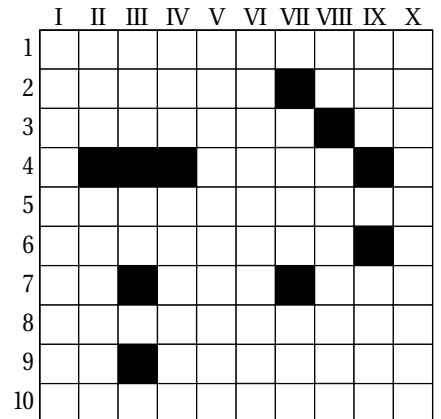
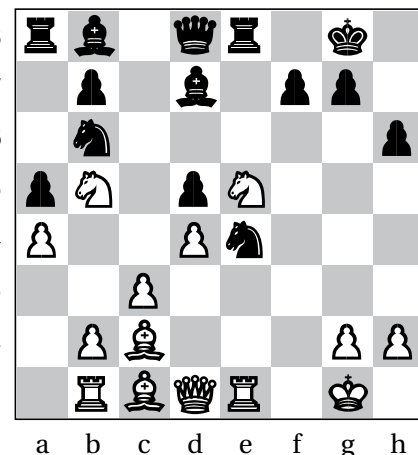
Tan Zhongyi (2522)-Ju Wenjun (2571)

Championnat du monde féminin (5^e partie), Chongqing/Shanghai, Chine, 2018. Ouverture du fou.

1.e4 e5 2.Fc4 (évite les longues lignes théoriques après le classique 2.Cf3.) 2...Cf6 3.d3 c6 4.Cf3 d5 5.Fb3 a5 6.a4 (6.Cxe5? a4 le fou est enfermé.) 6...Fb4+ 7.c3 Fd6 8.0-0 0-0 9.exd5 cxd5 10.Ca3 Cbd7 11.Te1 h6 12.Cb5 Fb8 13.d4 e4! (le fou noir en b8 est maintenant très bien placé.) 14.Cd2 Cb6 15.f3 Te8 16.Fc2 Fd7 17.Tb1 exf3 18.Cxf3 Ce4 19.Ce5

(VOIR DIAGRAMME) 19...Fxe5! 20.dxe5

Fxb5! 21.axb5 Txe5 (Ju Wenjun a donné sa paire de fous pour gagner un pion. En plus, son cavalier en e4 est magnifique.) 22.Fe3 Te6 23.Fd4 Cc4 24.Fd3 Dg5 25.b3 Ccd6 26.Tb2 Tae8 27.Tbe2 Cf5 28.Fc2 Ch4! (contrôle g2 et f3, la pression noire est très forte.) 29.Dd3 Cg6 (menace 30...Cf4.) 30.Fe3 Dh5 31.c4 Ce5 (la danse de ce cavalier est terrible!) 32.Dd4 Tg6! (menace 33...Cf3+ gagnant la dame.) 33.Fxe4 dxe4 34.Rf1 (si : 34.Rh1 Cf3 35.gxf3 ((35.Dd7 Dxh2#)) 35...Dxf3+ 36.Tg2 Dxc2#) 34...Cf3! 35.Dd7 (35.gxf3 Dh3+ 36.Rf2 Dg2#) 35...Cxb2+ (les blancs abandonnent avant : 36.Rg1 Cf3+ 37.Rf2 Dh4+ 38.g3 Dxc2# —) 0-1



HORIZONTALEMENT

1. Patte agonie. – 2. Poisson congolais. Vers Eu. – 3. Beur qui n'a pas d'eau. Personnel familial. – 4. Sa bataille fait toujours rage. – 5. Canon que l'on vidait au xv^e siècle. – 6. Comme des étoiles de Le Clézio. – 7. Oncle maternel anthropologique. Grosse caisse. Grecque. – 8. Mais au lit tique. – 9. Possessif. Rêve encore. – 10. Régales pour le musicien.

VERTICALEMENT

I. Méchant gentil. – II. Ethnie d'Asie. A tenté de se redresser à l'envers. – III. Marche sur la tête. Roulés à Rome. – IV. Au cœur du judaïsme. Change de coquille comme de chemise. – V. Bouillonnant. – VI. Expédiassé dans l'abîme. – VII. Avant le couvert. Pas futé. – VIII. Prêcède le folio. Répertoriant. – IX. Possèdent. Délicieux gardien. – X. Viennent de sortir.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Amputation. – 2. Neodan. NNO. – 3. Touareg. Tu. – 4. Rall. – 5. Serpentine. – 6. Errantes. – 7. MB. GTI. Tau. – 8. Impuissant. – 9. Ta. Resonance. – 10. Échelettes.
Verticalement : I. Antisémite. – II. Més. Erbmac (cambre). – III. Pou. RR. – IV. Uda. Pature. – V. Torreniel. – VI. Anéantissee. – VII. Gite. Sor. – VIII. In. Listant. – IX. Ont. Ange. – X. Nouveautés.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

(Le pion de retard des blancs est compensé par le pion passé sur la colonne h.) 1.h6! Fc3 (si : 1... f5 2.Rc2!+ car le fou ne peut contrôler la case h8, le pion h va se promouvoir) 2.Rc2! (2.Cb6+? Rxa7 3.Rc4 Fd4 4.Cc8+ Ra6 5.h7 f5 et ce sont les noirs qui vont gagner) 2...Fai (si : 2...Fd4 3.Rd3 Fai 4.Ce5! Fxe5 ((4...Fxe5 5.Rc4+)) 5.Rc4 Fb2 6.Rf5+ à nouveau, le pion h ne peut être arrêté) 3.Cb6+! Rxa7 4.Cc4 (menace 5.Cb2) 4... Fd4 5.Rd3 Fai 6.Ce5! f5 (si : 6...Fxe5 7.Rc4 Fb2 8.Rf5+). Et après : 6...kxe5 7.Rc4+ 7.Cc6+ Rb6 8.Cd4 b3 (8...Rc5 9.Cb3+—) 9.h7 h2 10.h8D 1-0

Choisir la société numérique que nous voulons

Les transformations profondes induites par le numérique sont porteuses de promesses immenses mais nous questionnent aussi sur nos choix de société.

Au cœur de ces mutations, Orange met sa force d'innovation au service de l'humain pour que chacun devienne l'utilisateur éclairé d'un numérique dont il puisse, en conscience, tirer le meilleur.

Dans sa vie quotidienne, son travail, ses loisirs, ses engagements.

Découvrez l'ensemble de nos actions sur [orange.com](https://www.orange.com)



**Vous rapprocher
de l'essentiel**

LES ENJEUX DU PASSAGE AU CSE

Formation - Diagnostic - Appui à la négociation

La mise en place obligatoire du CSE présente des risques importants :

- Eloignement du terrain avec la disparition des DP et des CHSCT
- Effacement des questions de Santé au travail
- Diminution des moyens des représentants du personnel

Mais il est possible d'agir pour limiter ces risques et l'observation des premiers accords montre qu'il existe des marges de manœuvre :

- Mettre en place des représentants de proximité
- Négocier des moyens supplémentaires : heures, présence des suppléants aux réunions
- Clarifier les moyens de la Commission Santé, Sécurité, Conditions de travail
- Organiser des expertises et des informations-consultations
- Etc.

Nous vous proposons un appui sur mesure, adapté à votre contexte d'entreprise par des consultants pluridisciplinaires, spécialisés dans l'accompagnement des représentants du personnel pour :

- 1 Vous former avant la mise en place du CSE
- 2 Faire un état des lieux anticipé du dialogue social
- 3 Vous accompagner dans les négociations

